

COORDINATION DES ACTIVITES D'INFORMATION DES ORGANISMES  
DES NATIONS UNIES

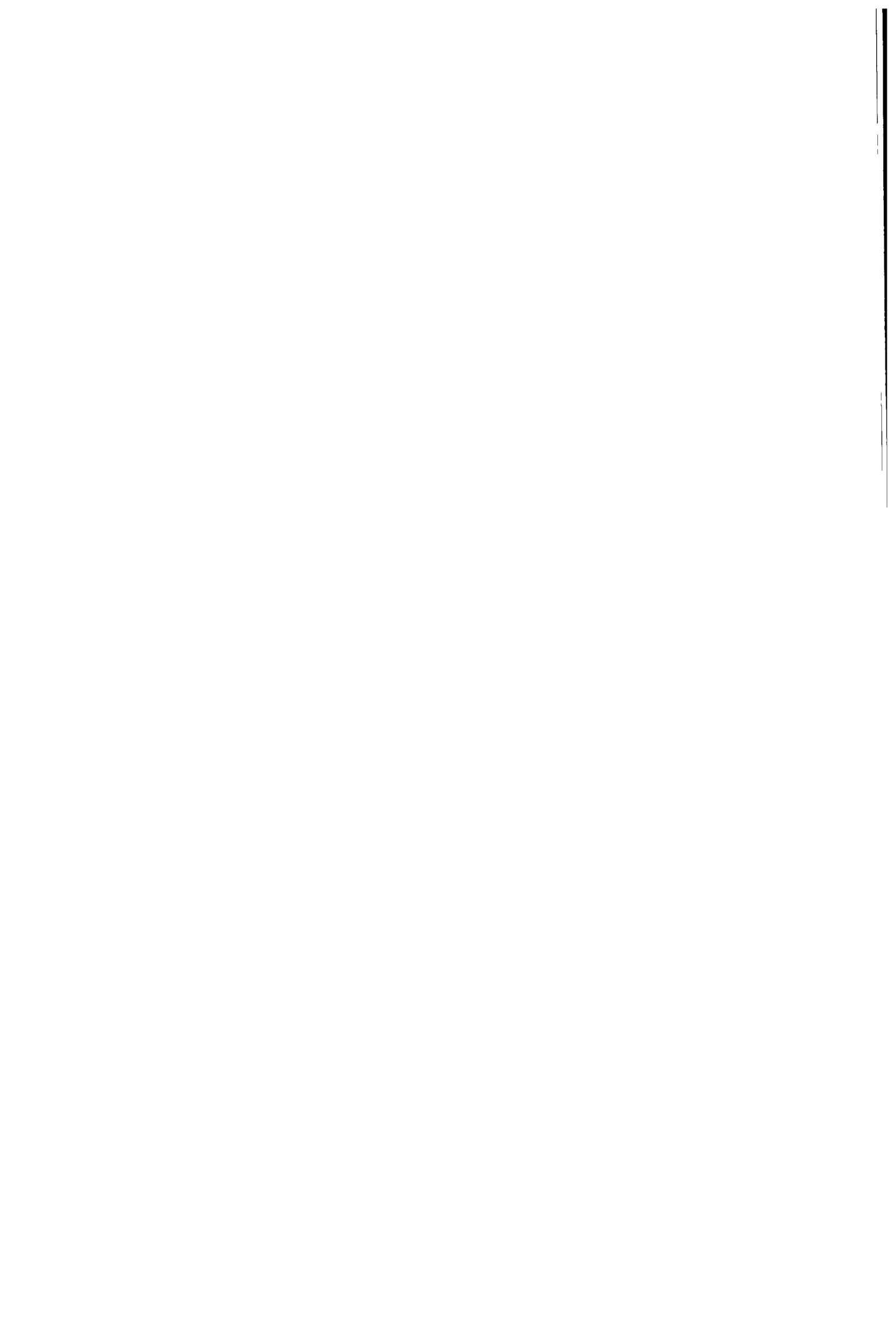
Etabli par Sreten Ilić  
Corps commun d'inspection

Table des matières

|  | <u>Paragraphes</u> | <u>Pages</u> |
|--|--------------------|--------------|
| I. INTRODUCTION  | 1 - 8              | 1 - 2        |
| II. COUT DES ACTIVITES D'INFORMATION DU SYSTEME<br>DES NATIONS UNIES | 9 - 27             | 3 - 6        |
| III. LE COMITE COMMUN DE L'INFORMATION DES NATIONS UNIES<br>(CCINU)  | 28 - 55            | 7 - 13       |
| IV. FORUM DU DEVELOPPEMENT   | 56 - 83            | 14 - 22      |
| V. SERVICES COMMUNS  | 84 - 94            | 23 - 24      |
| CONCLUSIONS ET PRINCIPALES RECOMMANDATIONS                           | 95 - 101           | 25 - 27      |

Annexes

- I. Tableau 1 - Coût des activités d'information en 1977, 1978 et 1979, par organisation et par principale source de financement
- Tableau 2 - Coût pour 1977, 1978 et 1979 des activités d'information financées par imputation sur le budget ordinaire; ventilation par organisation et par principaux objets de dépense
- Tableau 3 - Coût pour 1977, 1978 et 1979 des activités d'information financées à l'aide du budget ordinaire : ventilation par organisation et principaux types d'activité
- II. Coût des activités d'information en 1978, 1979 et 1980, par type d'activité
- III. Sessions du CCINU de 1976 à 1980
- IV. Note sur la mise en oeuvre des plans d'action du CCINU
- V. Projets communs exécutés sous les auspices du CCINU



## I. INTRODUCTION

1. Le présent rapport fait suite à de précédentes études du Corps commun d'inspection sur la coordination et la coopération entre les organismes des Nations Unies. Le premier de ces rapports avait été présenté en 1968, après une inspection dans certains centres africains 1/. Par la suite, quelques rapports ont été établis sur divers projets qui touchaient en partie à la coordination et à la coopération. Le présent rapport traite uniquement de la question de la coordination dans le domaine de l'information, qui, dans l'optique d'un nouvel ordre de l'information, a pris une grande importance pour les Etats Membres.

2. Dans son rapport sur les structures régionales 2/, le CCI avait déjà attiré l'attention sur la nécessité d'améliorer la coordination de l'information et, dans son récent rapport sur les centres d'information (JIU/REP/79/10), il avait évoqué de nouveau la nécessité d'une coordination et d'une coopération interorganisations dans ce domaine et celle d'une meilleure harmonisation du financement des activités d'information des organismes des Nations Unies.

3. En 1974, considérant qu'il était important de renforcer la coordination entre les organisations dans le domaine de l'information, le Comité administratif de coordination (CAC) avait créé le Comité interorganisations du programme de l'information, ultérieurement rebaptisé "Comité commun de l'information des Nations Unies" (CCINU), en lui donnant pour mission principale de mettre au point un système commun d'information des Nations Unies couvrant tous les aspects des activités des organismes des Nations Unies, destiné tout particulièrement à mobiliser l'opinion publique en faveur du développement économique et social.

4. Nous examinerons séparément, et plus en détail, les activités du CCINU. Mais il convient de souligner ici que l'information a pris une importance telle qu'il est devenu presque impératif pour chaque organisation d'avoir son propre service de l'information (département, division, service, fonctionnaire de l'information, fonctionnaire de l'information pour une zone donnée, etc.) afin de faire connaître ses activités par des informations coordonnées. Pour la diffusion de l'information, les organismes du système utilisent différents moyens : cela va du réseau ramifié de centres d'information aux correspondants nationaux en passant par les fonctionnaires chargés de l'information pour telle zone ou telle région. Ainsi s'explique la création d'un grand nombre de points d'information dans le monde.

5. Des données recueillies par un Groupe de travail du CCINU sur la coordination au moyen d'un questionnaire adressé aux organisations qui en sont membres 3/, il ressort que l'ensemble du système des Nations Unies possédait, en 1977-78, des bureaux d'information dans 74 villes du monde et, comme dans de nombreuses villes, plusieurs organisations avaient un bureau d'information, on comptait en tout 148 points d'information.

6. Il convient de noter, cependant, que ces 148 points d'information ne sont pas également répartis dans le monde. Vingt-cinq villes en ont 99, soit 67 % des points d'information, et l'une d'elles en a même 14, soit 10 % du total.

---

1/ JIU/REP/68/4.

2/ JIU/REP/75/2.

3/ JUNIC/R.47.

7. Pour fonctionner de manière cohérente et efficace, des points d'information aussi nombreux exigent non seulement des ressources financières considérables, mais encore un gros effort de coordination et de coopération. Le CCI a entrepris la présente étude dans l'espoir de contribuer ainsi aux efforts actuellement déployés pour rationaliser et améliorer les programmes et activités d'information du système des Nations Unies.

8. Pour obtenir les renseignements nécessaires à l'établissement du présent rapport, on a demandé à l'Organisation des Nations Unies et aux institutions qui s'y rattachent (AIEA, FAO, OACI, OIT, OMCI, OMM, OMS, UIT, UNESCO et UPU) de fournir des renseignements sur leurs services de l'information. Toutes les conclusions et statistiques du présent rapport concernent ces organisations. Par la suite, l'Inspecteur s'est rendu dans certaines d'entre elles pour y avoir des entretiens au sujet de leurs activités d'information. Les éléments recueillis ont ensuite été analysés et le présent rapport a été établi. L'Inspecteur adresse ses remerciements à tous ceux qui lui ont fourni des renseignements et qui l'on aidé de leurs suggestions.

## II. COUT DES ACTIVITES D'INFORMATION DU SYSTEME DES NATIONS UNIES

9. La question du coût des activités d'information de l'ensemble du système des Nations Unies n'a été débattue que très rarement par un organisme intergouvernemental compétent ou par le Conseil économique et social. Les organes délibérants de chaque organisation examinent et approuvent individuellement, dans le cadre de leur procédure budgétaire habituelle, le projet de budget de l'information de leur organisation.
10. Dernièrement, à sa dix-neuvième session, le Comité du programme et de la coordination (CPC) a examiné la question des ressources destinées à l'information. Il avait été saisi d'un document officieux établi par le secrétariat du CCINU et le Bureau des affaires interorganisations et de la coordination concernant le coût des activités d'information dans d'autres éléments du système des Nations Unies, dont les institutions spécialisées.
11. La difficulté à laquelle se sont heurtés les membres du CPC quand ils ont examiné ce document qui leur avait été présenté par le Secrétaire général tenaient au fait que les données figurant dans ce document officieux "étaient incomplètes et que, dans certains cas, les dépenses indiquées portaient sur des années différentes." C'est pourquoi le CPC a demandé que soit présenté un nouveau document officiel où toutes les données seraient regroupées et comparables 4/.
12. Le Secrétaire général a présenté un nouveau document officiel sur le coût des activités d'information du système des Nations Unies où il était dit que, aux fins du document en question, "les activités d'information étaient celles des activités des organisations dont l'objet était de faire mieux connaître les buts, les travaux et les réalisations des organisations, quels que soient les arrangements administratifs régissant leur exécution." Le Secrétaire général ajoutait que le rassemblement des données relatives aux années 1977, 1978 et 1979 avait soulevé deux difficultés majeures. La première était qu'il n'existait pas de frontière absolue entre les activités d'information proprement dites et les autres activités, dont certaines sont de caractère technique mais relèvent en partie du domaine de l'information. La seconde était qu'il fallait veiller dans toute la mesure du possible à regrouper systématiquement tous les éléments de coût qu'il pouvait être justifié d'imputer à ses activités 5/. Mais cela posait un problème car les éléments de coût sont généralement disséminés et souvent mêlés à d'autres données dans les états financiers des organisations. Apparemment, ni le CCINU ni le CCQA, organes subsidiaires du CAC, ne s'étaient préoccupé de la nécessité de définir clairement ce qu'il fallait considérer comme éléments de coût des activités d'information du système et de les identifier et les calculer de façon systématique. Aucun mode de présentation normalisé de ces coûts, n'a été mis au point d'où la difficulté d'établir sans risque de confusion un état financier donnant une ventilation pertinente des coûts.
13. C'est ce qu'a mis en évidence la tentative qui a été faite de répartir ces coûts selon les principales sources de financement. Le Secrétaire général a indiqué qu'en ce qui concerne l'ONU, la nécessité d'une définition claire semblait s'appliquer surtout aux dépenses des divers services, programmes et fonds des Nations Unies, dont certains ont un budget distinct du budget-programme de l'ONU. On a donc considéré les dépenses de ces entités comme des dépenses extra-budgétaires aux fins de l'opération, dans la mesure où elles n'étaient pas inscrites au budget-programme de l'ONU, ni dans le budget additionnel correspondant.

---

4/ Document A/33/38, par. 459.

5/ Document E/AC.51/1980/6.

14. L'Inspecteur s'est rendu compte, à l'évidence, qu'une telle présentation ne lui permettait pas d'obtenir un tableau complet de la ventilation des dépenses ni de déterminer combien on dépensait effectivement pour les activités d'information. C'est pourquoi il a envoyé aux organisations faisant partie du système des Nations Unies son propre questionnaire, accompagné de tableaux à remplir, afin d'obtenir des renseignements plus détaillés. Bien que la lettre demandant ces renseignements ait été envoyée le 22 février 1980, certaines organisations n'avaient pas encore été en mesure de répondre, cinq mois plus tard, ce qui a retardé la préparation du rapport.

15. Les données communiquées par le Secrétaire général (voir annexe I) consistaient en trois tableaux indiquant les coûts des activités d'information de chaque organisation en 1977, 1978 et 1979 (tableau 1) et décomposant les dépenses imputées sur le budget ordinaire par principal poste de dépense (dépenses de personnel, frais de voyage du personnel, autres dépenses) (tableau 2), et par principal objet des activités (publications, matériels audio-visuels, services de liaison avec la presse, services d'information du public, autres activités) (tableau 3) 6/.

16. Une comparaison des données présentées par le Secrétaire général fournit quelques indications utiles. On voit par exemple, que le coût des activités d'information du système des Nations Unies (qu'elles soient financées par imputation sur le budget ordinaire ou par des fonds extra-budgétaires) a été de l'ordre de 38 496 000 dollars E.U. en 1977, 47 119 000 dollars en 1978 et 52 114 000 dollars en 1979. L'ONU (non compris le FISE, le PNUD et l'UNU) vient de loin en tête avec 21 647 000 dollars en 1977, 26 073 000 dollars en 1978 et 29 335 000 dollars en 1979. Si l'on y inclut les dépenses du FISE, du PNUD et de l'UNU, le coût des activités d'information de l'Organisation des Nations Unies s'élevait à 26 652 000 dollars en 1977, 33 231 000 dollars en 1978 et 36 901 000 dollars en 1979.

17. Ces chiffres font apparaître une augmentation constante d'une année sur l'autre. Bien que l'inflation y entre pour une grande part, les augmentations effectives sont sensibles et devraient se traduire par une efficacité accrue.

18. La deuxième indication fort intéressante concerne la ventilation des dépenses par principal poste de dépense. Les traitements du personnel permanent constituent le principal élément de coût. Le tableau 2 indique les chiffres correspondant aux années 1977, 1978 et 1979.

19. Une analyse de ces coûts montre que, pour le budget ordinaire, la part des dépenses de personnel en pourcentage du coût total des activités d'information est beaucoup plus élevée pour les petites organisations du système des Nations Unies que pour les grandes (ONU - 74 % en 1977, 72 % en 1978, 73 % en 1979; OIT - 81 % en 1977, 87 % en 1978, 80 % en 1979; UPU - 92 % en 1977, 1978 et 1979; UIT - 88 % en 1977, 78 % en 1978, 89 % en 1979; OMM - 86 % en 1977; 87 % en 1978, 81 % en 1979).

20. L'amélioration de la coopération et de la coordination entre les organismes du système n'entraînerait peut-être pas nécessairement une réduction des dépenses de personnel, mais la mise en commun d'une partie des ressources pour l'exécution de certains projets intéressant l'ensemble du système et une plus grande participation du réseau ramifié de centres d'information permettraient une utilisation plus judicieuse de ces ressources.

21. Si l'on considère globalement les dépenses de personnel et les frais de voyage du personnel, leur part du coût total est plus révélatrice. Le tableau 2 montre que le personnel et les déplacements liés aux activités des services d'information absorbent une somme considérable de ressources et qu'il n'en reste pas beaucoup pour l'information proprement dite. Un usage plus judicieux des fonds affectés aux dépenses de personnel et aux frais de voyage en laisserait davantage pour les activités opérationnelles (productives).

22. La ventilation des dépenses imputées sur le budget ordinaire, par type d'activité, au cours des années 1977, 1978 et 1979, telle qu'elle est indiquée par le Secrétaire général dans le document soumis au CPC, donne, de la situation un tableau incomplet et qui peut induire en erreur, car elle ne tient compte, dans certains cas, que des dépenses de personnel. Il n'a donc pas été possible, sur la base de ces données, de déterminer le montant des dépenses effectivement consacrées aux activités dites opérationnelles, c'est-à-dire aux activités productives. L'Inspecteur a essayé de faire ses propres calculs à partir des chiffres et des réponses fournis par les organisations en réponse au questionnaire (voir annexe II).

23. Une analyse de ces données montre que la part globale des dépenses de personnel et des frais de voyage du personnel rapportée au coût total des activités d'information est passée de 57 % en 1978 à 65 % en 1979. Les organisations évaluait à 61 % du coût total les dépenses de personnel et les frais de voyage du personnel en 1980. Mais, si l'on ajoutait le coût de ces éléments à la CNUCED, au PNUE, à l'OMS, à l'OMCI et à l'OMM, qui n'étaient pas en mesure d'en fournir des estimations pour 1980 au moment où a été rédigé le présent rapport, c'est à plus de 70 % que pourrait s'élever leur part totale pour 1980.

24. Un accroissement des dépenses de personnel et des frais de voyage du personnel se fait au détriment des activités de la production et de la distribution. Le tableau I ci-dessous indique le rapport des dépenses de personnel et des frais de voyage du personnel, au coût de la production et de la distribution selon les quatre principaux types d'activité :

Tableau I

Rapport des dépenses de personnel et des frais de voyage du personnel  
au coût de la production et de la distribution

| Année       | Publications         |                            | Matériels audio-visuels |                            | Services de liaison avec la presse |                            | Services d'information public |                            |
|-------------|----------------------|----------------------------|-------------------------|----------------------------|------------------------------------|----------------------------|-------------------------------|----------------------------|
|             | Personnel et voyages | Production et distribution | Personnel et voyages    | Production et distribution | Personnel et voyages               | Production et distribution | Personnel et voyages          | Production et distribution |
| 1978        | 62%                  | 38%                        | 63%                     | 37%                        | 73%                                | 27%                        | 74%                           | 26%                        |
| 1979        | 60%                  | 40%                        | 73%                     | 27%                        | 80%                                | 20%                        | 78%                           | 22%                        |
| 1980 (est.) | 70%                  | 30%                        | 69%                     | 31%                        | 77%                                | 23%                        | 81%                           | 19%                        |

Le tableau II indique la part des coûts de production et de distribution en pourcentage des dépenses totales d'information en 1978 et 1979 et le pourcentage estimatif pour 1980 :

Tableau II

Part des coûts de production et de distribution en pourcentage des dépenses totales d'information

| Année       | Publications | Matériels audio-visuels | Services de liaison avec la presse | Services d'information du public |
|-------------|--------------|-------------------------|------------------------------------|----------------------------------|
| 1978        | 13%          | 9%                      | 3,5%                               | 3%                               |
| 1979        | 11%          | 7,4%                    | 3%                                 | 3,5%                             |
| 1980 (est.) | 8,3%         | 8,3%                    | 3,3%                               | 2,8%                             |

25. C'est pourquoi l'Inspecteur n'a pas été surpris de découvrir que, dans les quatre grands domaines d'activité, la production totale avait baissé comme suit :

Tableau III

Production totale en nombre d'exemplaires

| Année | Publications                  | Matériels audio-visuels       | Services de liaison avec la presse | Services d'information du public |
|-------|-------------------------------|-------------------------------|------------------------------------|----------------------------------|
|       | Nombre d'exemplaires produits | Nombre d'exemplaires produits | Nombre d'exemplaires produits      | Nombre d'exemplaires produits    |
| 1978  | 5 672 390                     | 305 867                       | 2 105 157                          | 20 000                           |
| 1979  | 5 129 690                     | 266 803                       | 1 662 851                          | Néant                            |

26. Comme il ressort du tableau ci-dessus, le système des Nations Unies est comparable, pour ce qui est de la production, à la plus grande maison d'édition du monde. Mais il y aurait beaucoup à faire pour améliorer le rapport coût-efficacité. Sans doute chaque organisation doit-elle faire connaître ses activités, mais il faudrait s'appliquer davantage à développer, par une action concertée, le climat de compréhension et de sympathie pour les objectifs de l'ensemble du système des Nations Unies dans la perspective ouverte par le CCINU.

27. L'Inspecteur considère que le Secrétaire général devrait, en sa qualité de Président du Comité administratif de coordination (CAC), étudier les moyens de mettre en commun les ressources que les organismes membres du système consacrent à l'information afin d'éviter les doubles emplois et de pouvoir entreprendre des actions communes à l'échelle du système.

### III. LE COMITE COMMUN DE L'INFORMATION DES NATIONS UNIES (CCINU)

28. Le nombre des organisations dont se compose le système des Nations Unies ne cessant de croître, chacune avec son service et ses activités d'information propres, il a fallu chercher à renforcer la coopération et la coordination entre elles dans le domaine de l'information. En septembre 1974, pour rationaliser ses mécanismes subsidiaires, le CAC a approuvé la fusion du Comité des programmes du Centre de l'information économique et sociale (CIES/Département de l'information) et du Comité consultatif de l'information (CCI) sous l'appellation de "Comité interorganisations du programme de l'information", devenu plus tard le Comité commun de l'information des Nations Unies (CCINU). Il s'agissait de donner une nouvelle orientation aux programmes d'information en les axant sur les problèmes et les questions intéressant l'ensemble des organisations plutôt que sur des préoccupations sectorielles ou institutionnelles. Le CCINU a donc reçu le mandat suivant :

"Sous l'autorité du CAC, le Comité commun de l'information des Nations Unies (CCINU) assume la responsabilité principale de la mise au point d'un système commun d'information des Nations Unies, couvrant tous les aspects des activités des organismes des Nations Unies, destiné tout particulièrement à mobiliser l'opinion publique à l'appui du développement économique et social.

A cette fin, le Comité :

- a) Conseille le CAC sur la politique générale et la coordination en matière d'information pour l'ensemble des organismes des Nations Unies;
- b) Fournit des directives de politique générale et des services de coordination en matière d'information à tous les organismes des Nations Unies tant à leur siège que sur le terrain;
- c) Assure la planification concertée d'activités d'information, y compris l'établissement d'arrangements de coopération concernant des projets et événements particuliers 7".

29. On voit que le mandat confié au CCINU était assez large pour ouvrir des perspectives à l'exécution d'activités vraiment coordonnées et plus profitables dans le domaine de l'information, et cela à moindres frais et avec une efficacité accrue.

30. La nouvelle structure du CAC (1978) prévoit deux comités consultatifs : le Comité consultatif pour les questions de fond (CCQF) et le Comité consultatif pour les questions administratives (CCQA). Le CCQF comprend deux éléments : l'un s'occupe des tâches relatives au programme et des questions d'orientation correspondantes et l'autre des activités opérationnelles. Le CCINU est rattaché au CAC en tant qu'il fait partie du CCQF (programmes).

31. Les renseignements que le Corps commun d'inspection a reçus de l'AIEA, de la FAO, de l'OACI, de l'OIT, de l'OMCI, de l'OMM, de l'UIT, de l'UNESCO, de l'UPU et de l'ONU sur leur participation à des activités menées sous les auspices

du CCINU font apparaître que celui-ci a lentement évolué. La première phase de l'évolution couvre les années 1974, 1975 et 1976, où l'on mettait surtout l'accent sur l'échange d'informations concernant les programmes de travail respectifs des organismes membres du CCINU. Mais déjà, au cours de ces années, des projets que l'on pourrait qualifier de "projets communs d'information" ont été exécutés avec le concours (tant du point de vue du personnel que des ressources financières) d'un petit nombre de membres du CCINU, notamment dans le cadre du programme de travail du CIES qui, aux termes de son mandat, avait des activités précises d'information à exercer pour le compte de certains organismes des Nations Unies comme l'ONUDI et la CNUCED. C'est ainsi qu'ont été organisés des séminaires et des tables rondes périodiques à l'intention des journalistes, des journées d'étude à l'intention des syndicalistes et des rencontres nationales sur la Stratégie internationale du développement et la deuxième Décennie pour le développement.

32. A ce stade, le CCINU servait presque exclusivement d'instrument pour l'échange d'informations au niveau des directeurs de l'information et des administrateurs chargés de l'information : il ne s'occupait pas de coordonner les activités d'information de l'ensemble des organismes des Nations Unies, ce qui aurait dû être pourtant, d'après son mandat, sa tâche principale. On a souhaité que les activités soient mieux coordonnées mais cela ne s'est pas traduit suffisamment dans les faits, encore que des progrès aient été accomplis dans l'élaboration d'une vision commune - à l'échelle du système - des problèmes de portée mondiale et de leurs conséquences pour les programmes d'information des différentes organisations.

33. Au cours des années 1977, 1978 et 1979, les Etats Membres et les organismes intergouvernementaux se sont montrés de plus en plus préoccupés par les résultats, l'efficacité et l'effet des activités d'information <sup>8/</sup>. Ils ont également souligné la nécessité d'identifier, pour les supprimer, les activités d'utilité marginale ou peu productives afin de concentrer les ressources disponibles sur les tâches absolument prioritaires. Mais aucun ordre de priorité n'a été fixé par les organismes intergouvernementaux ou par les organisations intéressées.

34. Dans son rapport sur sa dix-huitième session <sup>9/</sup>, le Comité du programme et de la coordination (CPC) a constaté que la coordination faisait défaut à l'échelle du système. Il a insisté sur la nécessité d'assurer cette coordination par l'intermédiaire du CCINU, estimant que les organismes des Nations Unies devraient coopérer dans le domaine de l'information pour éviter tout chevauchement ou double emploi. Le CAC a souligné lui aussi la nécessité d'assurer la coordination et d'élargir la coopération dans le domaine de l'information. Les directeurs des services de l'information se sont préoccupés, eux aussi, de cette question, et il est apparu nécessaire de modifier les méthodes de travail du CCINU afin d'assurer une coordination et une planification suivies des activités d'information du système des Nations Unies.

35. Pour répondre à ce besoin croissant d'une meilleure planification et d'une approche plus coordonnée des problèmes auxquels il devait faire face, le CCINU a créé plusieurs organismes subsidiaires ou auxiliaires qu'il a chargés de s'occuper de divers secteurs des activités d'information à l'échelle du système. C'est ainsi qu'ont vu le jour le Groupe de travail spécial des questions audiovisuelles et le Groupe de travail de l'éducation en vue du développement. Ces deux groupes se sont réunis régulièrement en 1978 et 1979 pour étudier un certain nombre de propositions dont certaines prévoyaient des actions concrètes.

---

<sup>8/</sup> Résolution de l'Assemblée générale sur les "Questions relatives à l'information". Doc. A/SPC/34/L.18, du 30 novembre 1979.

<sup>9/</sup> Document A/33/38, par. 469, p. 9.

36. Le Groupe de travail spécial du CCINU sur les relations avec la presse internationale et le Groupe de travail spécial du CCINU sur la coordination de l'information dans les bureaux extérieurs se sont réunis, eux aussi, mais leurs délibérations n'ont pas abouti à des actions concrètes. Certes, celui-ci a publié un rapport sur la situation dans un certain nombre de villes où il existait des bureaux extérieurs de l'information, mais il s'agissait d'un travail de nature préparatoire - une enquête - auquel il n'a pas été donné suite. En raison de divergences d'opinions au sujet du mandat du Groupe, les membres du CCINU n'ont pu se mettre d'accord ni sur l'ordre du jour ni sur les dates des réunions de 1980.

37. Les équipes de travail du CCINU pour l'Année internationale de l'enfant, la Conférence mondiale de la Décennie des Nations Unies pour la femme et l'Année internationale pour la lutte contre l'apartheid fournissent des exemples d'autres domaines d'activité du CCINU.

38. D'une manière générale, on peut dire que les travaux de ces équipes ont permis de définir certains projets à l'exécution desquels pourraient participer les membres intéressés du CCINU. Les conclusions de l'Inspecteur sur le résultat obtenu peuvent être résumées comme suit :

a) Deux des groupes de travail spéciaux du CCINU (l'un sur les questions audio-visuelles et l'autre sur l'éducation en vue du développement) se sont réunis régulièrement en 1978 et 1979 pour examiner un certain nombre de propositions. Celles-ci ont débouché sur des projets bien définis que des membres du CCINU exécutent conjointement. D'autres groupes de travail, comme le Groupe de travail spécial sur la coordination de l'information dans les bureaux extérieurs, se sont aussi réunis mais leurs travaux n'ont pas débouché sur une action concrète du CCINU, malgré une bonne préparation de la part du Groupe de travail sur la coordination de l'information dans les bureaux extérieurs.

b) Les équipes de travail du CCINU chargées de coordonner la préparation de programmes globaux d'information ayant trait à des conférences ou à des manifestations spéciales organisées dans le cadre du système des Nations Unies ont, quant à elles, poursuivi normalement leurs activités en 1978 et 1979. Leurs travaux ont permis de mettre au point, sous une forme cohérente, des programmes d'information qui, très souvent, ont conduit à la formulation et à l'exécution en commun de projets précis, auxquels n'ont participé toutefois que quelques membres du CCINU. Les plus actives de ces équipes ont été celles de l'Année internationale de l'enfant, de la Conférence mondiale de la Décennie des Nations Unies pour la femme et de l'année internationale pour la lutte contre l'apartheid.

39. Vu le nombre des organes auxiliaires du CCINU, on aurait pu s'attendre à ce que celui-ci obtienne des résultats plus satisfaisants. De l'avis de l'Inspecteur, l'obstacle majeur à une plus grande efficacité de ces organes est que les participants aux travaux du CCINU sont rarement habilités à prendre des engagements au nom de leurs organisations, surtout s'il s'agit de projets communs ayant des incidences financières. Les sessions du CCINU ne sont pas toujours suivies par tous les membres du système, lesquels ne sont d'ailleurs pas toujours représentés par les chefs de leurs services d'information.

40. Depuis sa création, le CCINU a tenu sept sessions ordinaires et quelques sessions extraordinaires. Les trois premières sessions, comme il a déjà été indiqué, ont porté essentiellement sur les échanges d'informations relatifs aux programmes de travail respectifs des membres du CCINU. L'Inspecteur a donc décidé de se cantonner à l'analyse des travaux des quatre sessions suivantes. On trouvera à l'annexe III des tableaux analytiques sur les travaux des quatrième, cinquième, sixième et septième sessions ordinaires du CCINU.

41. Pour ne pas alourdir le présent rapport, l'Inspecteur s'est limité à l'analyse des principaux points; il en a retenu sept. L'annexe III indique les conclusions auxquelles sont arrivés les membres du CCINU. Par exemple, au titre du point 1 - Evolution récente dans le domaine de l'information - les participants ont été mis au courant des faits récents dans ce domaine, alors qu'il aurait suffi d'en faire l'objet d'une communication écrite aux membres du CCINU, ce qui aurait évité une perte de temps à la session sur une question n'appelant pas de décision. Au sujet du point 2 - Coopération avec le pool des agences de presse des pays non alignés - il a été décidé de créer un groupe de travail de plus sur les relations avec la presse internationale, qui a été chargé d'étudier une approche technique des relations avec la presse internationale et de faire des propositions à ce sujet. Le point 5 concernait le Plan d'action du CCINU pour 1978. Il a été reconnu que le problème alimentaire était une question importante et que les membres du CCINU devraient exécuter en collaboration plus étroite leurs programmes futurs dans ce domaine. Lors du débat sur le même point à la cinquième session, les membres du CCINU sont arrivés à la conclusion qu'il ne leur était pas possible de définir un thème commun d'activité pour 1978. L'analyse des plans d'information des différents membres du CCINU a permis d'identifier quelques secteurs où une action commune pourrait être menée éventuellement.

42. Le Plan d'action du CCINU pour 1979 a été examiné lors de la sixième session (1979). Il avait été établi compte tenu des indications précises fournies par les membres du CCINU au sujet de leurs besoins en matière de coopération et de coordination.

43. Comme on le verra, les conclusions dégagées sont plutôt vagues et insuffisamment orientées vers l'action. Il en est allé de même à toutes les autres sessions, sur presque toutes les questions. En conséquence, le Corps commun d'inspection (CCI) a décidé d'assister, en qualité d'observateur, à la septième session, tenue à Nairobi (1980), ainsi qu'à la session extraordinaire, tenue en juillet 1980, à Genève. Malgré la présence de représentants des services d'information de presque tous les organismes des Nations Unies et les interventions parfois utiles de quelques-uns des participants, les travaux n'ont abouti à aucune proposition concrète jugée acceptable par tous les participants là encore, c'était parce que les principaux représentants n'avaient pas reçu d'instructions précises et n'étaient pas habilités à prendre des engagements au nom de leurs organisations respectives.

#### Coordination et planification par l'intermédiaire du CCINU

44. C'est en 1978 que le CCINU a pour la première fois mené une véritable opération de planification tendant à accélérer la planification concertée, en se fondant sur une étude préliminaire réalisée en 1977 par un petit groupe de membres du CCINU plus directement concernés. A la suite de ce travail, le CCINU a décidé d'établir un plan d'action annuel fondé sur l'examen détaillé des programmes et plans de chacune des organisations membres du CCINU, qui seraient communiqués au secrétariat du CCINU, selon un mode de présentation normalisé par catégorie d'activités [ordinaires/en cours (objectifs et thèmes); priorités annuelles (thèmes et manifestations)] et type d'activités [presse/publications;

radio/audio-visuel; missions de reportage/visites sur le terrain/séminaires/tables rondes/rencontres et divers (relations extérieures, informations sur l'appui au développement, ONG, etc.)). La présentation normalisée maintenant utilisée par le CCINU pour le Plan d'action, désormais établi sur une base biennale, contient une introduction succincte qui indique l'orientation générale du plan pour les deux années à venir, ainsi que le thème commun et les sous-thèmes choisis pour la même période. A titre d'exemple, le thème commun retenu par le CCINU pour la période 1980-1981 est "La nouvelle Stratégie internationale du développement et l'instauration d'un nouvel ordre mondial de l'information et de la communication"; les sous-thèmes sont la Décennie internationale de l'eau potable et de l'assainissement et l'Année internationale des personnes handicapées. La partie principale du Plan d'action décrit des projets spécifiques communs d'une durée limitée classés sous la rubrique Manifestations (telles que la Conférence des Nations Unies sur les sources d'énergie nouvelles et renouvelables) et sous la rubrique Thèmes (tels que le nouvel ordre mondial de l'information), ainsi que des projets conjoints en cours déjà solidement établis sous les auspices du CCINU (tels que l'Education en vue du développement, la publication du périodique "Forum du développement" et les services de liaison avec les organisations non gouvernementales. Enfin, le Plan d'action comprend aussi des activités intéressant l'ensemble du système ou de caractère plus général, telles que les activités communes entreprises dans le domaine de l'audio-visuel.

45. Le CCINU n'a encore évalué ni les résultats ou les effets de son Plan d'action ni la participation de ses membres à l'exécution de projets spécifiques communs. Toutefois, à la demande de l'Inspecteur, le secrétariat du CCINU a tenté une évaluation préliminaire (voir annexe IV) qu'il a effectuée sur la base des renseignements fournis par les différents membres du CCINU qui participent à l'exécution de projets communs. Une analyse des résultats de cette première évaluation montre que la plupart des projets ont été exécutés davantage en coordination qu'en commun. Le CCINU est sur la bonne voie mais le degré d'efficacité que l'on pouvait espérer n'a pas encore été atteint. La difficulté tient ici au fait que les membres du CCINU sont disposés, pour le moment et dans la plupart des cas, à s'engager dans des entreprises communes pour autant que celles-ci ne perturbent pas trop l'ordre de priorité de leurs propres programmes d'information. Pour être profitable à l'ensemble du système, toute activité commune digne de ce nom doit être définie, planifiée et financée en commun et cette approche concertée doit se manifester dès le début de l'élaboration du programme et se poursuivre jusqu'à l'évaluation finale de l'exécution.

46. D'après les informations reçues de l'UNESCO, de l'UPU, de l'UIT, de l'OMCI, de l'OACI, de l'AIEA, de l'UNU, du PNUD, du FISE, de l'ONUDI, d'HABITAT (Centre des Nations Unies pour les établissements humains) et de la CNUCED, les décisions adoptées par le CCINU ne s'appliqueraient pas nécessairement à ces organisations. Pour bien montrer comment se présente réellement la situation, l'Inspecteur donne ci-après quelques exemples de la position adoptée par des membres du CCINU en ce qui concerne l'application des décisions du CCINU.

47. C'est ainsi que l'UPU a indiqué qu'elle était une organisation technique dont la politique en matière d'information avait été définie dans ses grandes lignes par la résolution C 11 du Congrès postal universel tenu à Tokyo en 1969, et qu'elle n'avait pas participé aux sessions du CCINU. Toutefois, elle a précisé qu'elle avait adopté celles des décisions du CCINU qui entraient dans le cadre de la politique définie par la résolution C 11.

48. L'Université des Nations Unies (UNU), considérant que sa vocation était différente de celle des autres membres, ne s'estimait pas liée par les décisions du CCINU. L'OMM a fait savoir que si la coordination de l'information pour les conférences traitant de sujets relevant de sa compétence ne soulevait aucune

difficulté de fond, la nature et l'étendue de sa contribution étaient néanmoins limitées par la taille de son service et de son budget d'information. En ce qui concerne le Plan d'action, l'OMM a ajouté que, dans la pratique, il était difficile à des institutions spécialisées de participer à des programmes ou à des activités d'information portant sur des questions de caractère purement économique ou social. L'AIEA a indiqué qu'elle ne participait aux activités du CCINU que lorsque celles-ci étaient pour elle d'un coût minime et pouvaient être utiles à d'autres institutions spécialisées. L'ONUDI a déclaré qu'elle n'avait contribué financièrement à aucun des projets interorganisations entrepris sous les auspices du CCINU au cours des trois dernières années.

49. Les décisions du CCINU ne s'appliquent pas non plus à l'OACI. Quant à l'UNESCO, elle a employé un langage encore plus direct dans les renseignements communiqués au CCI puisqu'elle a déclaré que chaque institution avait ses propres buts, objectifs et programmes et devait y consacrer l'essentiel de son action d'information, d'où certaines limites à la coopération interinstitutions. L'UNESCO ajoutait qu'à son avis la collaboration la plus efficace était probablement celle qui reposait sur des bases bilatérales plutôt que multilatérales et qui, surtout, tenait compte des circonstances. Ces exemples donnent une idée de quelques-unes des difficultés que soulève l'application pratique des décisions du CCINU. La question est de savoir si les Etats Membres accepteront ces obstacles à la coopération ou s'ils prendront des mesures pour imposer une coopération plus étroite afin de réaliser les économies nécessaires et d'assurer une plus grande efficacité au système.

50. Les réponses reçues par le CCI au sujet des activités d'information du système des Nations Unies accordent très peu de place aux projets communs exécutés sous les auspices du CCINU avec la participation d'institutions spécialisées, sauf en ce qui concerne les projets suivants :

1977 - "Forum du développement", services de liaison avec les organisations non gouvernementales à New York et à Genève et Supplément mondial d'information.

1978 - "Forum du développement", services de liaison avec les organisations non gouvernementales à New York et à Genève, Supplément mondial d'information et préparation du répertoire des films dans les organisations du système des Nations Unies.

1979 - "Forum du développement", services de liaison avec les organisations non gouvernementales à New York et à Genève, Supplément mondial d'information, préparation du catalogue des films dans les organisations du système des Nations Unies et publication d'Encounter pour la cinquième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement.

51. Les organisations ont consacré aux activités communes menées sous les auspices du CCINU les montants suivants : en 1977, 190 000 dollars E.U. (0,5 %) sur une dépense totale de 38 496 000 dollars; en 1978, 377 000 dollars (0,8 %) sur 47 119 000; et en 1979, 387 019 dollars (0,7 %) sur 52 114 000. Ces très faibles proportions montrent clairement le peu de priorité accordé aux activités communes d'information.

52. Du reste, même ces chiffres paraissent exagérés si l'on considère, par exemple, que sur le montant de 190 000 dollars consacré en 1977 à des projets dits communs exécutés sous les auspices du CCINU, 145 349 dollars ont été dépensés pour deux activités de type institutionnel, à savoir : le périodique "Forum du développement" et les services de liaison avec les organisations non gouvernementales à New York et à Genève. Ainsi, en 1977, un montant de 44 651 dollars

seulement est allé à d'autres opérations conjointes, alors que le coût total des activités d'information s'est élevé à 38 496 000 dollars. En 1978, sur le montant de 377 000 dollars indiqué par les organisations comme dépense pour les projets communs, une somme de 193 000 dollars a été consacrée au périodique "Forum du développement", au Supplément mondial d'information et aux services de liaison avec les organisations non gouvernementales à New York et à Genève, soit seulement 184 000 dollars pour les opérations conjointes, alors que le coût total des activités d'information du système des Nations Unies s'est élevé à 47 119 000 dollars. En 1979, sur la somme de 387 019 dollars mise en commun par les organisations pour l'exécution de projets conjoints, 293 000 dollars ont été consacrés au périodique "Forum du développement", au Supplément mondial d'information et aux services de liaison avec les organisations non gouvernementales à New York et à Genève, soit un solde de 94 019 dollars pour les autres opérations conjointes alors que les dépenses totales pour les activités d'information se sont élevées à 52 114 000 dollars (voir annexe V).

53. Après avoir analysé les renseignements communiqués par les membres du CCINU, l'Inspecteur n'est pas convaincu que le CCINU remplit vraiment sa mission. L'action du CCINU, dont la vocation ou le mandat ne sont pas en cause, s'est trouvée paralysée dès le début, lorsqu'il s'est agi de resserrer la coopération entre les membres du système et de coordonner leurs efforts. Les sessions du CCINU sont devenues, pour tous les organismes membres du système, l'occasion d'exposer mutuellement leur action en matière d'information et de débattre longuement de certains problèmes liés aux activités d'information. Le CCINU n'a consacré que trop de temps aux échanges de vues, mais ses membres n'ont jamais été habilités, notamment sur le plan financier, à prendre l'engagement d'appliquer ses décisions, de sorte que même les bonnes recommandations sont souvent restées lettre morte.

54. L'Inspecteur estime que le CCINU, conçu théoriquement comme un instrument de coordination des activités d'information, devrait avoir plus de poids dans la pratique et que ses membres devraient être davantage liés par ses décisions. Pour ce faire, il faudrait que son programme et ses documents soient établis avant chaque session, en étroite collaboration avec d'autres membres, et communiqués suffisamment à l'avance à tous les membres pour que les responsables de chaque organisation puissent les examiner et donner des instructions précises sur chaque point de l'ordre du jour. Le CPC devrait être informé régulièrement des activités du CCINU. Il serait alors en mesure de fournir les directives intergouvernementales qui font actuellement défaut alors qu'elles ont un rôle important à jouer pour stimuler et orienter les travaux du CCINU et pourrait contribuer aussi à la solution des problèmes que l'Inspecteur a décrits dans le présent rapport. A cette fin, le CCINU devrait présenter des rapports annuels au Comité consultatif pour les questions de fond (programmes) du Comité administratif de coordination (CAC) et ce dernier les transmettrait au CPC accompagnés de ses observations.

55. Aussi longtemps que les Etats Membres du système des Nations Unies permettront aux différentes organisations, ou à leurs responsables, de pratiquer l'autopropagande pour se bâtir des empires et ne les obligeront pas à coordonner leurs efforts dans l'optique des objectifs globaux de développement envisagés dans le nouvel ordre économique international, le rôle du CCINU et la contribution de ses membres resteront de pure forme. L'Inspecteur estime que pour devenir un facteur agissant de la coordination des activités d'information entre les Membres du système des Nations Unies, le CCINU devrait voir son action renforcée par la participation de tous les Membres du système et recevoir des directives d'un organisme intergouvernemental, le CPC. Les décisions judicieuses du CCINU ne devraient pas rester lettre morte parce que certaines organisations ne sont pas prêtes à participer ou à contribuer financièrement à une entreprise collective. L'Inspecteur estime qu'il serait aisé de prélever des fonds à cette fin sur les budgets assez importants que la plupart des organisations consacrent à l'information. Il s'agit donc de définir au sein du système des Nations Unies la priorité à accorder à ce genre d'entreprise globale. Tout donne à penser que dans de telles conditions le CCINU pourrait jouer pleinement son rôle et devenir l'agent efficace d'une action commune.

#### IV. FORUM DU DEVELOPPEMENT

56. Etant donné l'importance de la publication "Forum du Développement", il a été décidé de traiter cette question dans un chapitre séparé.
57. Le périodique "Forum du développement" a été lancé en 1973 par le Centre de l'information économique et sociale (CIES) et était financé par un fonds d'affectation spéciale.
58. Ce périodique mensuel a été conçu par le CIES en partie pour donner suite à une série de résolutions du Conseil économique et social et de l'Assemblée générale visant à mobiliser l'opinion publique en faveur des objectifs et des politiques de la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement. Le but poursuivi est d'éclairer et de renseigner les milieux influents et le grand public sur les problèmes importants du développement qui concernent la situation économique et sociale au niveau international.
59. Il convient de souligner que le CAC, dans la décision qu'il a adoptée à sa session d'avril 1979, a reconnu que le périodique "Forum du développement" était la seule publication du système des Nations Unies à donner régulièrement des informations sur le développement économique et social.
60. Le CIES n'ayant pas de fonds de roulement, la programmation et la planification sont faites sur une base annuelle. Les contributions volontaires étant la seule source de financement du CIES, sa situation est incertaine, d'où la précarité, depuis le début de son existence, du périodique "Forum du développement". Les sommes versées par la Suisse, la République fédérale d'Allemagne et la France (un don en 1976) ont permis essentiellement de couvrir les frais de distribution dans ces pays. Les principaux contributeurs sont le Danemark, la Finlande, le Japon, la Norvège et les Pays-Bas.
61. La diminution de ses ressources, due surtout à la chute de la parité du dollar, ayant placé le CIES dans une situation délicate, ce dernier a demandé que d'autres moyens de financement soient trouvés. Le CIES avait le choix, soit de solliciter un appui direct auprès des organismes des Nations Unies et des gouvernements (qui ne contribuaient pas tous au Fonds d'affectation spéciale pour le CIES), soit de lancer une édition commerciale séparée qui pourrait à long terme dégager un excédent de recettes suffisant à éponger le déficit.
62. Au sein du système des Nations Unies, l'ONU, le PNUD, le FNUAP, le PNUE, le FISE et l'UNU se sont déclarés disposés à fournir leur appui au "Forum du développement". La Banque mondiale et deux banques régionales de développement se sont engagées à combler une partie du déficit de deux exercices sous forme de prêts.
63. En 1979, le CAC s'est déclaré profondément préoccupé par la situation financière du "Forum du développement" qu'il a qualifié de "seule source d'information régulière reflétant les objectifs des services d'information du système des Nations Unies". Dans sa décision 1979/9, le CAC a recommandé que les organismes des Nations Unies contribuent, dans la mesure de leurs ressources et en accord avec leurs politiques respectives, au financement de l'édition régulière de ce périodique. Il a en outre chargé le CCINU d'entreprendre immédiatement une étude sur la situation à long terme de l'édition régulière du "Forum du développement" et de lui soumettre des propositions tendant à renforcer la structure financière et administrative de cette publication, y compris des recommandations sur les contributions financières annuelles que les organismes des Nations Unies pourraient verser en accord avec leurs politiques respectives

et dans les limites de leurs ressources financières. De l'avis de l'inspecteur, ces directives ont exclu, dès l'abord, toute possibilité de recommander un système efficace de financement de cette publication, les organisations n'ayant aucune obligation de se conformer à cette décision. D'où les nombreuses réserves que celles-ci ont faites quand on leur a demandé si elles étaient prêtes à apporter un soutien effectif ou périodique. Lors d'une visite au siège d'une grande organisation, l'Inspecteur a appris que les responsables avaient catégoriquement refusé de fournir un appui financier au périodique. Que valent les décisions du CAC ?

64. Il est intéressant de noter que la Commission politique spéciale de l'Assemblée générale a examiné la question de l'information et que la majorité des Etats Membres, en particulier les pays en développement ont souhaité qu'un appui soit fourni au périodique "Forum du développement" au titre du budget ordinaire. Dans sa résolution A/SPC/34/L.5/Rev.1, qui est devenue la résolution A/34/182 de l'Assemblée générale, celle-ci affirme "l'importance du rôle joué par le périodique Forum du développement dans la diffusion des objectifs du nouvel ordre économique international et décide que la continuation de sa publication en tant que projet interinstitutions est essentielle et que la participation de l'Organisation des Nations Unies à sa production doit être assurée".

65. L'Assemblée générale a décidé en conséquence d'accorder au périodique "Forum du développement" une allocation de 200 000 dollars E.U. pour l'exercice 1980. Cette décision représente un pas dans la bonne direction, mais il n'existe toujours pas de formule acceptable par toutes les organisations du système des Nations Unies.

66. Dans sa décision 1979/9, mentionnée ci-dessus, le CAC a notamment chargé le CCINU d'entreprendre immédiatement une étude sur la situation à long terme de l'édition régulière du périodique "Forum du développement" et de lui soumettre des propositions tendant à renforcer la structure financière et administrative de cette publication.

67. Dans son rapport au CAC<sup>10/</sup>, le CCINU a présenté une analyse détaillée de la situation. L'inspecteur s'est limité à examiner les propositions relatives à la situation financière ainsi que les propositions budgétaires.

68. Le CCINU considère qu'il est indispensable de pouvoir compter sur un budget annuel sainement établi sur la base de sources de financement assurées et qu'on ne peut se contenter de maintenir le statu quo qui permet tout juste la survie du périodique en conservant le format et le tirage actuels, sans avoir les moyens ni de promouvoir la diffusion, source de recettes, au nord, ni de subventionner une diffusion proportionnelle, au sud 11/. L'inspecteur partage pleinement ce point de vue.

69. Le CCINU propose comme sources possibles de recettes : a) des contributions des gouvernements au fonds d'affectation spéciale de la Division de l'information économique et sociale (DIES); b) des contributions d'organismes des Nations Unies; c) une "commission" sur l'édition commerciale du périodique "Forum du développement"; et d) des abonnements annuels (collectifs ou individuels).

Il est à prévoir que la première possibilité, le fonds d'affectation spéciale de la DIES, disparaîtra après 1981 en tant que source budgétaire principale et qu'il faudra donc assurer une augmentation progressive des recettes provenant des sources de financement envisagées sous les autres rubriques.

---

<sup>10/</sup> Document ACC/1979/82.

<sup>11/</sup> Document ACC/1979/82, par. 29, p. 18.

70. En novembre 1980, le CAC a réaffirmé qu'il restait nécessaire que l'ONU assure le financement à long terme du périodique "Forum du développement" et que d'autres organismes du système lui apportent une aide supplémentaire et il a demandé instamment aux Chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies qui étaient en mesure de soutenir cette publication de prévoir des crédits appropriés dans leur budget pour 1982-1983 en tenant compte de la recommandation du CCINU selon laquelle les organismes des Nations Unies devraient envisager de s'engager à fournir un appui financier à long terme à "Forum du développement" car il s'agissait de la seule publication interorganisations consacrée au développement.

71. Les propositions du CCINU concernant les recettes et les dépenses à prévoir sont indiquées dans les tableaux ci-après :

Tableau 1

"Forum du développement" : Etat des prévisions de recettes pour 1980 et 1981<sup>\*/</sup>  
(en dollars des Etats-Unis)

|   | <u>1980</u>           | <u>1981</u>      |
|---|-----------------------|------------------|
| ONU   | 200 000               | 200 000          |
| Université des Nations Unies  | 200 000               | 200 000          |
| Fonds d'affectation spéciale pour l'information économique et sociale | 180 000               | 90 000           |
| FNUAP   | 80 000                | 80 000           |
| PNUD  | 60 000                | 60 000           |
| BIRD  | 50 000                | 50 000           |
| FISE  | 25 000                | 25 000           |
| PNUE  | 10 000                | 10 000           |
| OMS   | 7 000                 | 7 000            |
| CNUCED  | 6 500                 | 6 500            |
| GATT  | 1 300                 | 1 300            |
| OIT   | -                     | 15 000           |
| FIDA  | -                     | 10 000           |
| OMM   | -                     | 2 000            |
| Banque asiatique de développement                                     | 25 000                | 20 000           |
| Banque africaine de développement                                     | 20 000                | 15 000           |
| Abonnements à l'édition commerciale                                   | 680 000 <sup>a/</sup> | 900 000          |
| <b>Total</b>  | <b>1 552 800</b>      | <b>1 691 800</b> |

<sup>\*/</sup> Document ACC/1980/37.

<sup>a/</sup> Ce montant correspond aux sommes effectivement reçues entre janvier et juillet 1980 (soit 460 100 dollars des Etats-Unis) et aux recettes prévues pour le restant de l'année 1980 (soit 227 900 dollars des Etats-Unis).

Tableau 2\*/

"Forum du développement" : Etat des prévisions de dépenses pour 1980 et 1981  
(en dollars des Etats-Unis)

|                                   | 1980 a/           |                     |                  | 1981 b/           |                     |                  |
|-----------------------------------|-------------------|---------------------|------------------|-------------------|---------------------|------------------|
|                                   | Edition régulière | Edition commerciale | Total            | Edition régulière | Edition commerciale | Total            |
| Postes permanents                 | 362 000           | 240 000             | 602 000          | 374 000           | 312 000             | 686 000          |
| Personnel temporaire              | 58 000            | 36 000              | 94 000           | 61 000            | 38 000              | 99 000           |
| Dépenses communes de personnel    | 85 000            | 63 000              | 148 000          | 95 000            | 69 000              | 164 000          |
| Frais de voyage                   | 28 000            | 11 000              | 39 000           | 29 000            | 11 000              | 40 000           |
| Travaux contractuels d'impression | 155 000           | 145 000             | 300 000          | 162 000           | 152 000             | 314 000          |
| Autres services contractuels      | 46 000            | 18 000              | 64 000           | 49 000            | 19 000              | 68 000           |
| Frais de distribution             | 170 000           | 37 000              | 207 000          | 179 000           | 38 000              | 217 000          |
| Communications                    | 16 000            | 53 000              | 69 000           | 17 000            | 56 000              | 73 000           |
| Fournitures et matériel           | 11 700            | 17 000              | 28 700           | 12 000            | 18 000              | 30 000           |
|                                   | <u>931 700</u>    | <u>620 000</u>      | <u>1 551 700</u> | <u>978 000</u>    | <u>713 000</u>      | <u>1 691 000</u> |

a/ Les montants indiqués correspondent aux allocations de crédits autorisées par la Division du budget de l'ONU pour 1980.

b/ Les taux de change et les taux d'inflation sont calculés en fonction des projections figurant dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1980-1981 (A/34/6, annexe IV).

72. La question du périodique "Forum du développement" est inscrite à l'ordre du jour des sessions du CCINU depuis sa création.

73. En particulier, la question des contributions financières a été examinée à la session de février 1980 du CCINU ainsi qu'à la session extraordinaire tenue par cet organe en juillet. Etant donné que cette question intéresse les Etats Membres, l'Inspecteur cite intégralement ci-après le texte qui a été proposé à ce sujet pendant les débats 12/ :

"Après la décision de l'Assemblée générale d'ouvrir un crédit de 200 000 dollars des Etats-Unis au titre du périodique "Forum du développement" en 1980 et celle de l'Université des Nations Unies de devenir coéditeur, l'avenir de cette publication semblait un peu moins précaire.

\*/ Document ACC/1980/37.

12/ JUNIC/1980/SS 5, document en date du 2 juillet 1980.

On continuait à solliciter d'autres organismes pour qu'ils versent des contributions. A cet égard, le secrétariat du CCINU a cependant proposé d'adopter le texte suivant concernant le financement de "Forum du développement" par plusieurs organisations.

a) Le CAC a demandé au CCINU, pour donner suite à sa décision 1979/9, dans laquelle il déclarait que "Forum du développement" était la seule publication périodique du système des Nations Unies consacrée aux problèmes de développement, de proposer un système selon lequel les organismes des Nations Unies fourniraient un appui financier permettant de couvrir les dépenses qui ne sont pas imputées sur le budget ordinaire de l'ONU ou financées à l'aide des commissions et subventions perçues au titre de l'édition commerciale de "Forum du développement".

b) Le CCQA a promis de fournir l'assistance qui lui était demandée. Il n'est toutefois pas encore en mesure de rédiger un projet de proposition. En conséquence, le CCINU a décidé d'élaborer ses propres propositions à l'intention du CAC.

c) Le CCINU a tenu compte du fait que l'Assemblée générale continuerait à attribuer à "Forum du développement" une allocation annuelle imputée sur le budget ordinaire de l'ONU; le montant initial serait celui qui avait été prévu pour 1980 (soit 200 000 dollars des Etats-Unis) et le pourcentage d'augmentation serait fixé tous les ans en fonction du taux d'inflation.

d) La progression prévue à partir de la période 1980/1981 montre que les recettes provenant de la vente de l'édition commerciale de "Forum du développement" devraient augmenter à partir de 1980. Selon ces prévisions, l'appui financier fourni par les organismes des Nations Unies devrait s'élever à environ 450 000 dollars E.U. pour 1982 et à 420 000 dollars E.U. pour 1983 et 1984 (non compris les crédits ouverts au budget ordinaire de l'ONU, comme indiqué ci-dessus).

e) Le CCINU a constaté que les organismes des Nations Unies pouvaient être répartis en trois groupes suivant leur degré de participation à des activités de développement, et l'importance et le budget de leur programme d'information. Chaque groupe d'organismes serait invité à fournir un certain pourcentage de l'appui financier prévu pour l'ensemble du système. Les montants effectivement versés tiendraient compte des différences existant entre les organisations en ce qui concerne les moyens financiers et le degré de participation.

f) Le premier groupe comprendrait la BIRD, la FAO, le FISE, le FMI, la FNUAP, l'OIT, l'OMS, le PNUD, l'UNESCO et l'UNU. Ce groupe serait invité à fournir 65 % du montant requis en accordant des dons d'un montant allant de 25 000 à 45 000 dollars E.U.

g) Le deuxième groupe serait constitué par l'AIEA, la CNUCED, le FIDA, le HCR, l'ONUDI, le PAM et le PNUE qui seraient invités à fournir 25 % du montant requis en accordant des dons dont le montant varierait de 15 000 à 25 000 dollars E.U.

h) Le troisième groupe serait constitué par les organismes suivants : CMA, GATT, Centre des Nations Unies pour les établissements humains (HABITAT), OACI, OMCI, OMM, OMPI, OMT, UIT, UNITAR et UPU; ce groupe fournirait 10 % du montant requis en accordant des dons de 2 000 à 6 000 dollars E.U."

74. Cette question a donné lieu à un débat très animé à l'issue duquel le CCINU a modifié comme suit le texte proposé : 13/

"Financement interorganisations

a) Dans sa décision No 1979/19, le CAC a chargé le CCINU d'élaborer le plus tôt possible un système de contributions volontaires prévisibles pour 1982 et les années suivantes.

b) Lorsqu'il a arrêté ses propositions concernant ce système, le CCINU a pris en considération la décision de l'Assemblée générale d'accorder une allocation de 200 000 dollars E.U. à "Forum du développement" pour 1980 et il est parti de l'hypothèse que l'Assemblée générale maintiendrait cette allocation et en particulier qu'elle appliquerait le pourcentage d'augmentation fixé chaque année pour tenir compte de l'inflation, en tablant sur le fait que la publication se développerait et que le plan prévu à cet effet et accepté par le CAC dans sa décision 1979/18 serait appliqué.

c) Le CCINU a noté avec satisfaction que l'Université des Nations Unies (UNU) collaborait à "Forum du développement" à titre de coéditeur pendant deux ans et il a exprimé l'espoir que cette collaboration se poursuivrait après 1981, qu'il s'agisse de fournir des moyens matériels ou de participer au financement. Lorsqu'il a pris note de la décision de l'Université à ce sujet, le CCINU s'est félicité de la possibilité de considérer cet organisme comme un contribuant éventuel entrant dans la catégorie i) définie à l'alinéa h) ci-dessous.

d) Les prévisions établies pour la période 1980/1981 montrent que les recettes provenant de la vente de l'édition commerciale de la publication devraient augmenter à partir de 1980. Elles indiquent que l'appui financier que les organismes des Nations Unies devraient fournir s'élèvera à environ 450 000 dollars E.U. pour 1982 et 420 000 dollars E.U. pour 1983 et 1984, montants qui viendront s'ajouter aux crédits ouverts au budget ordinaire de l'ONU (voir ci-dessus).

e) Le CCINU propose que les organismes des Nations Unies soient répartis en trois groupes suivant leur degré de participation à des activités de développement et l'importance de leur programme d'information et des autres programmes pertinents. Les organismes de chaque groupe seraient invités à verser des contributions volontaires représentant un certain pourcentage des dépenses qui doivent être financées par l'ensemble du système. Il appartiendrait à chaque organisme contribuant de fixer le montant qu'il verserait effectivement compte tenu des indications données à l'alinéa h) ci-dessous.

f) Le CCINU a exprimé l'espoir que chaque fois qu'il le jugeraient possible et souhaitable, les organismes des Nations Unies dont les programmes ont un rapport direct avec le développement mondial ou les questions humanitaires et qui sont membres du Comité commun, verseraient des contributions volontaires.

g) Le CCINU a pris en considération les différentes procédures qui seraient suivies par les divers organismes pour décider de leur contribution au financement de la publication et il présume que si le CAC approuve la proposition concernant le versement de contributions volontaires prévisibles, ceux des organismes qui sont en mesure de contribuer décideront dans un délai raisonnable de la forme et du montant de leur contribution, eu égard au fait que le CAC a reconnu la nécessité d'un financement à long terme.

h) Bien qu'il appartienne à chaque organisme membre du CCINU de décider s'il versera ou non une contribution, et dans l'affirmative, d'en fixer le montant, le CCINU suggère d'adopter le classement suivant :

- i) le premier groupe comprendrait la BIRD, la FAO, le FISE, le FMI, le FNUAP, l'OIT, l'OMS, le PNUD, l'UNESCO et l'UNU. Les organismes appartenant à ce groupe seraient invités à fournir environ 65 % du montant total nécessaire en accordant des dons qui, dans la plupart des cas et sans qu'il soit question de fixer un plafond absolu, iraient de 25 000 à 80 000 dollars E.U. par an;
- ii) le deuxième groupe serait constitué par l'AIEA, la CNUCED, le FIDA, le HCR, l'ONUDI, le PAM et le PNUE, qui seraient invités à fournir 25 % du total requis sous forme de dons d'un montant variant entre 15 000 et 25 000 dollars E.U. par an;
- iii) le troisième groupe comprendrait le CMA, le GATT, le Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat), l'OACI, l'OMCI, l'OMM, l'OMPI, l'OMT, l'UIT, l'UNITAR, l'UNRWA et l'UPU; ces organismes verseraient 10 % du total requis sous forme de dons d'un montant variant entre 2 000 à 6 000 dollars E.U. par an.

Le fait que les membres du CCINU aient approuvé ce texte n'implique de la part des organismes correspondants aucun engagement de contribuer au financement interorganisations proposé."

75. De l'avis de l'Inspecteur, l'ensemble du document adopté par les membres du CCINU après un débat prolongé et très animé est d'une telle faiblesse qu'il en est pratiquement inutilisable; il s'agit malheureusement d'un exemple typique de la stérilité des débats et des décisions du CCINU. On peut se demander quel poids peuvent avoir les recommandations de l'Assemblée générale lorsque certains organismes des Nations Unies dénaturent avec autant de facilité toute proposition visant à donner à "Forum du développement" une assise financière solide.

76. L'Inspecteur se demande si la discussion ou le fait de présenter des propositions offre un intérêt quelconque à partir du moment où les membres du CCINU ne sont pas habilités, par des instructions claires, à prendre des engagements au nom de leurs organisations. Il se demande si, à l'avenir, lorsqu'une proposition judicieuse sera faite, son adoption ne dépendra pas du bon vouloir des chefs des secrétariats des organisations comme si elles n'appartenaient pas toutes au même système, à la même "famille" d'organisations internationales. Le moment est venu pour les Etats Membres d'examiner sérieusement le travail des administrations des divers organismes du système des Nations Unies. Les dépenses effectuées au titre des divers organes subsidiaires du CAC sont imputées sur le

budget ordinaire ou financées à l'aide de ressources extra-budgétaires. Il est donc de l'intérêt des Etats Membres de voir si ces dépenses sont rationnelles et s'il existe des méthodes permettant d'instaurer une coopération plus étroite en vue de réaliser davantage d'économies et d'agir plus efficacement.

77. Comme cela a été dit pendant la dernière session de l'Assemblée générale, il est de l'intérêt des Etats Membres de disposer d'une publication périodique consacrée au développement et de la rendre véritablement représentative. Ils devraient imposer une solution et ne pas accepter que cette publication dépende du bon vouloir des chefs des secrétariats de certaines organisations.

78. L'Inspecteur considère qu'il faut prendre une initiative décisive pour faire de "Forum du développement", qui paraît depuis près de 10 ans et dont l'importance a été reconnue par l'Assemblée générale, une publication du système réellement représentative. Tenant compte du fait qu'il n'existe pas d'autre publication consacrée au développement économique et social intéressant l'ensemble du système, l'Inspecteur estime qu'il est indispensable de continuer à publier "Forum du développement", de le renforcer financièrement et d'améliorer sa structure et la composition de son comité de rédaction. Il se félicite de la décision adoptée récemment par le CAC 14/, et il espère qu'elle sera appliquée sans restriction.

79. L'Inspecteur propose que le système utilisé pour financer d'autres activités interorganisations comme celles du CCQA, du Corps commun d'inspection ou de la CFPI soit appliqué dans le cas de l'édition régulière de "Forum du développement", tous les organismes des Nations Unies apportant des ressources budgétaires selon une formule déterminée à l'avance. Les organismes pourraient être classés comme l'a suggéré le CCINU, mais les contributions devraient être obligatoires et non volontaires et elles devraient simplement être soumises à l'approbation de l'organe délibérant de chaque organisme.

80. Bien entendu, si cette formule est adoptée, il faudra mettre en place une équipe de rédaction appropriée composée de spécialistes qualifiés. La composition de cette équipe devrait refléter celle de l'Organisation des Nations Unies.

81. A l'avenir, la rédaction devrait être organisée de façon que les auteurs soient choisis suivant l'une des quatre méthodes ci-après :

1) Il pourrait être tenu compte des publications antérieures d'auteurs réputés qui ont fait la preuve de leur aptitude à traiter de sujet intéressant "Forum du développement".

2) Pour l'édition commerciale, des contacts devraient être pris avec des journaux et des revues spécialisés.

3) On pourrait mobiliser les ressources des organismes des Nations Unies, par exemple en consultant les listes spéciales élaborées par la CNUCED, l'OMS, l'OIT, etc., pour repérer des auteurs qualifiés qui ont déjà rédigé des documents de qualité pour les organismes des Nations Unies.

4) On pourrait retenir des auteurs dont les noms ont été suggérés lors des réunions de liaison des services de rédaction auxquelles les organes de l'ONU et les institutions spécialisées qui ont leur siège à Genève sont représentés.

82. A l'heure actuelle, la majorité des auteurs sont originaires de pays développés. Il faudrait s'efforcer de faire appel à un plus grand nombre d'auteurs originaires de pays en développement. Les hauts fonctionnaires des organisations devraient collaborer régulièrement à l'édition ordinaire, montrant ainsi qu'ils reconnaissent l'importance de la publication et le fait qu'elle sert les intérêts de leurs organisations.

83. L'Inspecteur se félicite que le CCINU ait proposé la création d'un comité consultatif de rédaction qui serait composé de personnalités éminentes (universitaires et spécialistes du développement et des communications) possédant une solide formation et siégeant à titre individuel.

## V. SERVICES COMMUNS

84. Comme cela a déjà été dit dans l'introduction du présent rapport, il existe un grand nombre de services d'information similaires dans de nombreuses villes, ce qui entraîne une augmentation des dépenses, en particulier des dépenses de personnel et, comme les fonds disponibles sont limités, il reste peu de ressources à consacrer à l'information spécialisée. En outre, cette situation accroît les risques de chevauchement d'activités et de doubles emplois. Il convient de se demander comment il est possible que dans 25 villes, l'on trouve de 2 à 14 services d'information. C'est ainsi qu'à Genève il y en a 14, à New York 11, à Washington 7, à Bangkok 4, etc.

85. Même s'il faut respecter l'autonomie des organismes des Nations Unies, la question se pose de savoir si les Etats Membres, qui versent des contributions aux budgets de ces organismes souhaitent une telle multiplication des dépenses alors que si elles amélioreraient la coordination de leurs programmes et si elles coopéraient étroitement en mettant en commun leurs ressources, les organisations pourraient obtenir des résultats identiques, voire meilleurs, et se montrer plus économes, ce qui est indispensable à l'heure actuelle. A Genève, par exemple, la seule action commune consiste à organiser une réunion d'information hebdomadaire à l'intention des représentants de la presse accrédités auprès de l'Office des Nations Unies.

86. Lors des visites qu'il a effectuées au siège des organismes des Nations Unies, l'Inspecteur a constaté que presque tous possédaient leur propre photothèque (pour les photographies et les diapositives) ainsi qu'une sonothèque et une cinémathèque. L'une des grandes organisations où il s'est rendu possède une photothèque si importante qu'elle pourrait être qualifiée de musée (on y trouve plus de 100 000 épreuves photographiques et un matériel moderne permettant de développer des épreuves et des diapositives en noir et blanc et en couleur). L'Inspecteur a eu l'impression que l'usage de cette installation n'en justifiait pas le coût élevé.

87. Si une organisation produit des diapositives, elle dispose en général d'un répertoire. Il est vrai que le CCINU parraine un projet visant à élaborer un répertoire de diapositives commun à toutes les organisations, mais, après des années d'effort, cette tâche élémentaire n'est toujours pas achevée. Certaines organisations disposent même d'une très vaste collection de diapositives qu'elles présentent dans leur catalogue publié à grands frais. Si l'on tient compte du fait que pour montrer des diapositives, il faut un projecteur, on peut se demander combien ont été présentées sur le terrain et combien de pays en développement ont les moyens, dans les circonstances actuelles, de fournir un projecteur et d'emprunter les diapositives qui doivent être montrées dans les écoles.

88. A Genève, où l'on compte 14 services d'information, chaque organisation a sa propre photothèque. L'une d'elles était inutilisée lors du passage de l'Inspecteur; elle avait été fermée en raison des difficultés financières que connaissait l'organisation en question. La photothèque du service de l'information de l'ONU est très moderne et bien équipée mais elle est très pauvre en photographies. L'Inspecteur a eu l'impression que même la Section de la photographie de New York ne fournissait pas régulièrement des photographies à son service de Genève. Comment pouvons-nous, dans ces conditions, demander aux autres organisations de fournir régulièrement des photographies à cette photothèque ? Appartenons-nous en fait au même système ? Serait-il possible de donner à la photothèque de l'Office des Nations Unies à Genève un caractère véritablement représentatif et d'en faire un service commun où l'on pourrait trouver facilement la documentation de base de toutes les organisations ?

89. Il en est de même pour la distribution des matériaux d'information. L'Inspecteur est d'avis que dans les villes où il existe plus de deux services d'information, il devrait y avoir un seul centre de distribution et une seule photothèque. Quand il existe dans une ville un atelier de photographie, il devrait desservir les autres organisations représentées dans cette ville moyennant rémunération des services fournis.

90. La situation sur le terrain n'est pas meilleure. Dans le cadre d'une étude pilote effectuée par le Groupe de travail spécial du CCINU sur la coordination de l'information dans les bureaux extérieurs, on a choisi 7 villes afin d'examiner la question de la coopération entre les organismes des Nations Unies dans le domaine de l'information. Dans leurs réponses, les organisations représentées dans ces 7 villes ont été quasiment unanimes à estimer qu'il existait entre les divers bureaux extérieurs une coopération de circonstance mais qu'il serait possible d'instaurer dans certains secteurs une coopération systématique plus fructueuse visant à réduire, sinon à supprimer, les doubles emplois coûteux. C'est ce qu'a déclaré le secrétariat et l'Inspecteur qui, au cours de ses études précédentes, avait déjà émis l'opinion que les organismes des Nations Unies devraient collaborer plus étroitement et agir de manière plus coordonnée, partagent entièrement ce point de vue. Le secrétariat a par ailleurs déclaré que presque tous les bureaux extérieurs disposaient des moyens de production essentiels. Si ces moyens étaient groupés, les dépenses de l'ensemble des organismes des Nations Unies s'en trouveraient réduites.

91. Dans son étude pilote, le CCINU a fait observer que certains services d'information consacraient une grande partie de leur temps à diffuser des matériaux d'information. Pour remédier à cette situation, l'Inspecteur considère qu'un seul d'entre eux (le Centre d'information des Nations Unies) devrait servir de centre de diffusion. A l'heure actuelle, de nombreuses organisations ont leurs propres bureaux extérieurs dans plusieurs lieux d'affectation et elles diffusent leurs propres matériaux d'information dont elles envoient des exemplaires aux centres d'information des Nations Unies à titre gracieux. Lorsque dans une ville, il existe plusieurs bureaux d'information des Nations Unies, il faudrait, dans toute la mesure du possible, établir une liste d'adresses commune afin de coordonner la distribution.

92. Il en est de même pour les bibliothèques de référence. A Bangkok, par exemple, le Service de l'information de l'ONU, le FISE, la FAO et l'OIT ont leur propre bibliothèque de référence. C'est aussi le cas pour la FAO, le FISE, le Centre d'information des Nations Unies et l'OMS à New Delhi.

93. On pourrait citer des exemples d'autres activités parallèles sur le terrain. Les doubles emplois sont pratiquement devenus la règle, ce qui n'est pas le signe d'une coopération mais bien celui d'une concurrence qui s'exerce au détriment de la bonne utilisation des fonds fournis par les Etats Membres.

94. L'Inspecteur estime que si les intéressés faisaient preuve de bonne volonté et se montraient prêts à coopérer plus étroitement, non seulement leur travail serait plus efficace mais en outre, ils donneraient une meilleure image des Nations Unies.

## CONCLUSIONS ET PRINCIPALES RECOMMANDATIONS

95. Il n'est guère nécessaire de souligner combien il est important de redoubler d'efforts dans le domaine de l'information, où on a tant besoin d'entreprendre des actions communes pour améliorer l'image de marque de l'ensemble du système des Nations Unies. Les actions visant à faire connaître exclusivement telle et telle organisation ne peuvent être que nuisibles.

96. Dans le présent rapport, l'inspecteur s'est efforcé de donner une idée un peu plus claire de la situation qui règne dans le domaine de l'information et d'attirer aussi l'attention des Etats Membres sur la nécessité de vaincre les réticences actuelles des organismes du système en ce qui concerne la coordination et la coopération.

97. Si, en dépit des déclarations officielles et de quelques mesures auxquelles on a donné le nom de coordination et qui reflètent l'attitude de certaines organisations et de leur secrétariat, ces organisations n'ont pas jusqu'à présent noué de liens de coordination plus étroits, c'est surtout parce qu'elles se sont montrées peu disposées à unir leurs efforts. Pour instaurer la coordination nécessaire, il faut que les Etats Membres adoptent une approche cohérente au sein des différents organes délibérants. Il importe donc de savoir si les gouvernements des Etats Membres continueront de fermer les yeux devant l'attitude des différents secrétariats qui se croient pleinement indépendants et libres d'agir dans ce qui leur paraît être l'intérêt de leur organisation, sans tenir compte de certaines décisions de portée générale prises par l'Assemblée générale et le Conseil économique et social. Jusqu'ici, chaque secrétariat a tenté de défendre sa position, en insistant généralement sur les tâches et les buts particuliers de son organisation, comme si le monde actuel pouvait se diviser en plusieurs secteurs, dans lesquels il n'y aurait guère de place pour des actions conjointes. Dans le domaine de l'information, on ne peut même pas parler aujourd'hui d'actions concernées ou de programmes communs.

98. S'il était impossible de venir à bout de cette opposition à une véritable coordination, il serait bon qu'on cesse de parler de coordination et de resserrément de liens de coopération. Toutes les observations qui précèdent s'appliquent particulièrement bien aux activités du système des Nations Unies dans le domaine de l'information où tant de ressources sont consacrées à des travaux parallèles qui font manifestement double emploi.

99. Jusqu'à présent, le CCINU n'a pas disposé de pouvoirs suffisants pour étudier et entreprendre des actions ou des projets concertés, ce qui a nui à son efficacité. Le mode d'organisation actuel du CCINU fait que ses ressources financières et son personnel ne sont pas utilisés de façon rationnelle.

100. Le "Forum du développement", seule publication périodique représentative de l'ensemble du système dans le domaine du développement économique et social, et reconnue comme telle par le CAC, connaît depuis le début une existence précaire. Tributaire du bon vouloir de quelques gouvernements, elle a eu du mal à survivre. Certains organismes des Nations Unies ayant même affiché une attitude hostile à son égard, les chances de faire de "Forum du développement" une revue conçue à l'échelle du système étaient très minces. Chaque fois que l'on a proposé de rendre obligatoire le cofinancement des dépenses, on a essuyé un refus si brutal de la part de certaines organisations que cette idée a été abandonnée.

101. On devrait envisager de prendre les mesures ci-après recommandées par l'Inspecteur et engager ainsi le processus visant à créer les conditions nécessaires à l'amélioration de la situation actuelle qui laisse beaucoup à désirer :

Recommandations :

Coût de l'information

1) Pour donner aux Etats Membres un tableau complet des dépenses consacrées aux activités d'information du système, le CCINU, en collaboration avec le CCQA, devrait élaborer une formule normalisée de présentation des sommes dépensées pour ces activités.

2) Le Secrétaire général, en sa qualité de Président du Comité administratif de coordination (CAC), devrait présenter périodiquement au Comité du programme et de la coordination et aux autres organes intéressés les estimations que les organismes du système soumettent à propos de ces activités. En outre, le CAC devrait étudier plus avant les moyens qui s'offrent aux organismes du système de mettre en commun leurs ressources destinées à l'information de façon à éviter les doubles emplois et à entreprendre des activités conjointes à l'échelle du système.

3) Le programme relatif aux activités d'information du système qui sont le fruit d'une coopération ou qui sont entreprises en commun et le montant des crédits affectés à ces activités devraient être communiqués au CPC pour que celui-ci puisse donner des directives.

Comité commun de l'information des Nations Unies (CCINU)

4) Il conviendrait de renforcer le CCINU qui est le seul organe subsidiaire du CAC à s'occuper de l'information et de lui donner une plus grande autorité. Les sessions de cet organe devraient être préparées avec soin et il faudrait notamment laisser aux participants un délai suffisant pour qu'ils puissent recevoir des instructions précises de leurs organisations respectives et obtenir de celles-ci une délégation de pouvoirs les autorisant à prendre des engagements en leur nom.

5) Le programme et le plan d'activités du CCINU ainsi que le rapport sur l'exécution du programme devraient être soumis au Conseil économique et social, par l'intermédiaire du CPC.

6) Les chefs des services d'information de tous les organismes du système devraient être tenus d'assister aux sessions du CCINU. Ces sessions devraient se tenir en priorité aux sièges des principales organisations de façon à éviter des frais de voyage inutiles.

7) Le personnel de la Division de l'information économique et sociale (DIES), qui assure le secrétariat du CCINU, devrait être renforcé de manière que ce secrétariat puisse fonctionner correctement et s'acquitter efficacement et sans défaillance des nombreuses tâches qu'implique la coordination régulière des activités à l'échelle du système. Pour aider le secrétariat du CCINU à accomplir cette tâche, les membres du CCINU qui assument la responsabilité globale d'un ou de plusieurs projets communs déterminés devraient charger tel ou tel fonctionnaire de suivre jusqu'au bout l'exécution du ou des projets en question, d'en évaluer les résultats et d'en communiquer les derniers au secrétariat du CCINU. En outre, la composition du secrétariat du CCINU devrait correspondre davantage à celle des organismes des Nations Unies.

8) Comme d'autres organes interinstitutions, le CCINU devrait avoir son propre budget, alimenté par les contributions des organisations participantes. Les organisations devraient prélever le montant de ces contributions sur les fonds dont elles disposent au titre de l'information, sans pour autant augmenter ceux-ci.

"Forum du développement"

9) "Forum du développement" devrait être la seule publication périodique de l'ensemble du système dans le domaine du développement économique et social.

10) Le financement de "Forum du développement" devrait être assuré selon l'une quelconque des formules qui prévoient le versement par chaque organisation de contributions obligatoires d'un montant suffisant, sous réserve uniquement de l'approbation des organes délibérants. Cette revue ne peut devenir un instrument d'information efficace et représentatif que si elle bénéficie d'un financement normal et régulier.

11) Le personnel chargé de l'administration de "Forum du développement" devrait refléter plus fidèlement la représentation géographique du système des Nations Unies et être composé de spécialistes pleinement qualifiés.

12) Le comité consultatif de rédaction, dont la création a été proposée par le CCINU devrait être mis sur pied immédiatement; il devrait se composer de personnalités éminentes.

13) Les chefs de secrétariat des organisations ainsi que d'autres hauts fonctionnaires et experts qualifiés devraient collaborer régulièrement à la rédaction de "Forum du développement".

Services communs

14) Dans toutes les villes où il existe des centres d'information des Nations Unies (à l'exception de celles où des organismes des Nations Unies ont leur siège ou un bureau régional), ces centres devraient devenir les seuls centres de distribution.

15) Dans les villes où il existe deux services d'information ou plus, ces services devraient étudier la possibilité de mettre en commun leurs ressources de façon à pouvoir mener conjointement des activités d'information. Le Secrétaire général devrait établir et soumettre au Conseil économique et social et à l'Assemblée générale un rapport sur la possibilité de fusionner ou de mieux coordonner les services d'information situés dans la même ville, notamment ceux de Genève, de New York et de Bangkok.



Tableau 1

Coût des activités d'information en 1977, 1978 et 1979, par  
organisation et par principale source de financement

(en milliers de dollars des États-Unis)

| Organisation          | Budget ordinaire |        |        | Fonds extra-budgétaires |       |                  | Total  |        |        |
|-----------------------|------------------|--------|--------|-------------------------|-------|------------------|--------|--------|--------|
|                       | 1977             | 1978   | 1979   | 1977                    | 1978  | 1979             | 1977   | 1978   | 1979   |
| ONU <sup>a/</sup>     | 16 982           | 19 623 | 21 406 | 1 514                   | 1 800 | 2 317            | 18 496 | 21 423 | 23 723 |
| CNUCED                | 266              | 332    | 366    | -                       | 25    | 110              | 266    | 357    | 476    |
| ONUDI                 | 216              | 279    | 341    | 18                      | -     | 9                | 234    | 279    | 350    |
| PNUF                  | 12               | -      | -      | 1 221                   | 2 253 | 2 817            | 1 233  | 2 253  | 2 187  |
| HCR                   | 427              | 651    | 657    | 439                     | 482   | 1 049            | 866    | 1 133  | 1 706  |
| UNRWA                 | 214              | 213    | 252    | 338                     | 400   | 578              | 552    | 613    | 830    |
| HABITAT <sup>b/</sup> | -                | 15     | 24     | -                       | -     | 39 <sup>c/</sup> | -      | 15     | 63     |
| Total <sup>d/</sup>   | 18 117           | 21 113 | 23 046 | 3 530                   | 4 960 | 6 289            | 21 647 | 26 073 | 29 335 |
| FISE                  | -                | -      | -      | 3 169                   | 4 125 | 4 358            | 3 169  | 4 125  | 4 358  |
| PNUD                  | -                | -      | -      | 1 554                   | 2 126 | 2 240            | 1 554  | 2 126  | 2 240  |
| UNU                   | -                | -      | -      | 282                     | 907   | 968              | 282    | 907    | 968    |
| OIT                   | 841              | 1 079  | 1 013  | -                       | 33    | -                | 841    | 1 112  | 1 013  |
| FAO                   | 2 460            | 2 605  | 2 882  | -                       | -     | -                | 2 460  | 2 605  | 2 882  |
| UNESCO <sup>e/</sup>  | 4 526            | 5 235  | 5 594  | 655                     | 595   | 857              | 5 181  | 5 830  | 6 451  |
| OMS                   | 2 253            | 2 480  | 2 834  | 41                      | 71    | 59               | 2 294  | 2 551  | 2 893  |
| OACI                  | 367              | 470    | 546    | -                       | -     | -                | -      | 470    | 546    |
| UPU                   | 144              | 144    | 145    | -                       | -     | -                | 144    | 144    | 145    |
| UIT                   | 25               | 45     | 46     | -                       | -     | -                | 25     | 45     | 46     |
| OMM                   | 103              | 132    | 154    | -                       | -     | 51               | 103    | 132    | 205    |
| OMCI                  | 80               | 127    | 109    | -                       | -     | 20               | 80     | 127    | 129    |
| OMPI                  | 29               | 33     | 38     | -                       | -     | -                | 29     | 33     | 38     |
| AIEA                  | 687              | 839    | 865    | -                       | -     | -                | 687    | 839    | 865    |

Source : Document E/AC.51/1980/8.

a/ Coût total des dépenses d'information engagées au titre du budget-programme de l'Organisation des Nations Unies, autres que les dépenses engagées dans les bureaux ou organismes indiqués séparément. Les chiffres comprennent les dépenses du Département de l'information, du Service de l'information de Genève, des centres d'information et des commissions régionales, ainsi que les dépenses engagées pour les grandes conférences.

b/ Etant donné la date de la création du Centre, il n'y a pas de chiffres pour 1977.

c/ Non compris les dépenses extra-budgétaires pour Vision Habitat, financées par le Gouvernement canadien.

d/ Bureaux ou organismes des Nations Unies dont les activités sont financées entièrement ou partiellement à l'aide des crédits inscrits au budget-programme de l'Organisation des Nations Unies.

e/ Dépenses du Service de l'information exclusivement.

Tableau 2  
Coût pour 1977, 1978 et 1979 des activités d'information financées par imputation sur  
le budget ordinaire; ventilation par organisation et  
par principaux objets de dépense  
(en milliers de dollars des Etats-Unis)

| Organisation          | Dépenses de personnel |        |        | Frais de voyage du personnel |      |      | Autres dépenses |       |       | Total  |        |        |
|-----------------------|-----------------------|--------|--------|------------------------------|------|------|-----------------|-------|-------|--------|--------|--------|
|                       | 1977                  | 1978   | 1979   | 1977                         | 1978 | 1979 | 1977            | 1978  | 1979  | 1977   | 1978   | 1979   |
| ONU <sup>a/</sup>     | 12 470                | 13 946 | 15 362 | 253                          | 254  | 301  | 4 259           | 5 423 | 5 743 | 16 982 | 19 623 | 21 406 |
| CNUCED                | 263                   | 326    | 356    | 3                            | 6    | 10   | -               | -     | -     | 266    | 332    | 366    |
| ONUDI                 | 202                   | 247    | 316    | 14                           | 9    | 6    | -               | 23    | 19    | 216    | 279    | 341    |
| PNUE <sup>b/</sup>    | -                     | -      | -      | -                            | -    | -    | -               | -     | -     | 12     | -      | -      |
| HCR                   | 283                   | 446    | 414    | 9                            | 13   | 13   | 135             | 192   | 230   | 427    | 651    | 657    |
| UNRWA                 | 214                   | 213    | 252    | -                            | -    | -    | -               | -     | -     | 214    | 213    | 252    |
| HABITAT <sup>c/</sup> | -                     | 10     | 24     | -                            | -    | -    | -               | 5     | -     | -      | 15     | 24     |
| Total <sup>d/</sup>   |                       |        |        |                              |      |      |                 |       |       | 18 117 | 21 113 | 23 046 |
| OIT                   | 679                   | 941    | 807    | 12                           | 10   | 20   | 150             | 128   | 186   | 841    | 1 079  | 1 013  |
| FAO                   | 1 783                 | 1 800  | 1 826  | 74                           | 90   | 100  | 603             | 715   | 956   | 2 460  | 2 605  | 2 882  |
| UNESCO <sup>e/</sup>  | 3 105                 | 3 480  | 3 119  | 121                          | 141  | 140  | 1 300           | 1 614 | 2 335 | 4 526  | 5 235  | 5 594  |
| OMS                   | 1 240                 | 1 355  | 1 553  | 14                           | 15   | 27   | 999             | 1 110 | 1 254 | 2 253  | 2 480  | 2 834  |
| OMCI                  | 124                   | 139    | 142    | 2                            | 3    | 4    | 241             | 328   | 400   | 567    | 470    | 546    |
| UPU                   | 133                   | 133    | 133    | -                            | -    | -    | 11              | 11    | 12    | 144    | 144    | 145    |
| UIT                   | 22                    | 35     | 41     | 1                            | 1    | 1    | 2               | 9     | 4     | 25     | 45     | 46     |
| OMM                   | 89                    | 115    | 125    | 1                            | 2    | 2    | 13              | 15    | 27    | 103    | 132    | 154    |
| OMCI                  | 67                    | 86     | 56     | 1                            | 1    | 1    | 12              | 40    | 52    | 80     | 127    | 109    |
| OMPI                  | 25                    | 28     | 30     | 2                            | 2    | 2    | 2               | 3     | 6     | 29     | 33     | 38     |
| AIEA                  | 291                   | 356    | 375    | 3                            | 4    | 4    | 393             | 479   | 486   | 687    | 839    | 865    |

Source : Document E/AC.51/1980/8.

a/ Coût total des dépenses d'information engagées au titre du budget-programme de l'Organisation des Nations Unies, autres que les dépenses engagées dans les bureaux ou organismes indiqués séparément. Les chiffres comprennent les dépenses du Département de l'information de Genève, des centres d'information et des commissions régionales, ainsi que les dépenses engagées pour les grandes conférences.

b/ La ventilation par principaux objets de dépense n'est pas disponible.

c/ Etant donné la date de la création du Centre, il n'y a pas de chiffres pour 1977.

d/ Bureaux ou organismes des Nations Unies dont les activités sont financées entièrement ou partiellement à l'aide de crédits inscrits au budget-programme de l'Organisation des Nations Unies.

e/ Dépenses du Service de l'information exclusivement.

Tableau 3

Coût pour 1977, 1978 et 1979 des activités d'information financées à l'aide du budget ordinaire : ventilation par organisation et principaux types d'activité  
(en milliers de dollars des Etats-Unis)

| Organisation          | Publications |       |       | Matériels audio-visuels |       |       | Services de liaison avec la presse |       |       | Services d'information du public |       |       | Autres |       |        | Total  |        |        |
|-----------------------|--------------|-------|-------|-------------------------|-------|-------|------------------------------------|-------|-------|----------------------------------|-------|-------|--------|-------|--------|--------|--------|--------|
|                       | 1977         | 1978  | 1979  | 1977                    | 1978  | 1979  | 1977                               | 1978  | 1979  | 1977                             | 1978  | 1979  | 1977   | 1978  | 1979   | 1977   | 1978   | 1979   |
| ONU <sup>a/</sup>     | 2 155        | 2 490 | 2 528 | 3 729                   | 4 311 | 4 573 | 1 598                              | 1 848 | 1 960 | 1 315                            | 1 519 | 1 892 | 8 185  | 9 455 | 10 453 | 16 982 | 19 623 | 21 406 |
| CNUCED                | 16           | 20    | 22    | 16                      | 20    | 22    | 74                                 | 93    | 104   | 83                               | 104   | 114   | 77     | 95    | 104    | 266    | 332    | 366    |
| ONUDI                 | -            | -     | -     | -                       | -     | -     | -                                  | -     | -     | -                                | -     | -     | -      | -     | -      | 216    | 279    | 341    |
| PNUE b/               | -            | -     | -     | -                       | -     | -     | -                                  | -     | -     | -                                | -     | -     | -      | -     | -      | 12     | -      | -      |
| HCR                   | 232          | 291   | 285   | 115                     | 153   | 142   | 68                                 | 75    | 134   | 2                                | 44    | 34    | 10     | 88    | 62     | 427    | 651    | 657    |
| UNRWA                 | -            | -     | -     | -                       | -     | -     | -                                  | -     | -     | -                                | -     | -     | -      | -     | -      | 214    | 213    | 252    |
| HABITAT <sup>c/</sup> | -            | 15    | 20    | -                       | -     | -     | -                                  | -     | 4     | -                                | -     | -     | -      | -     | -      | -      | 15     | 24     |
| Total <sup>d/</sup>   |              |       |       |                         |       |       |                                    |       |       |                                  |       |       |        |       |        | 18 117 | 21 113 | 23 046 |
| OIT                   | 19           | 15    | 32    | 139                     | 215   | 129   | 291                                | 342   | 382   | 341                              | 432   | 418   | 51     | 75    | 52     | 841    | 1 079  | 1 013  |
| FAC                   | 674          | 812   | 1 039 | 827                     | 772   | 852   | 630                                | 677   | 737   | 164                              | 165   | 142   | 165    | 179   | 112    | 2 460  | 2 605  | 2 882  |
| UNESCO <sup>e/</sup>  | 2 136        | 2 640 | 2 483 | 1 401                   | 1 583 | 1 534 | 462                                | 480   | 918   | 527                              | 532   | 659   | -      | -     | -      | 4 526  | 5 235  | 5 594  |
| OMS                   | 630          | 723   | 728   | 791                     | 843   | 1 023 | 372                                | 406   | 476   | 298                              | 322   | 382   | 162    | 186   | 225    | 2 253  | 2 480  | 2 834  |
| OACI                  | 295          | 360   | 449   | 20                      | 50    | 37    | 19                                 | 23    | 19    | 16                               | 16    | 17    | 17     | 21    | 24     | 367    | 470    | 546    |
| UPU                   | 6            | 9     | 6     | 12                      | 10    | 14    | 3                                  | 3     | 3     | -                                | -     | -     | 123    | 122   | 122    | 144    | 144    | 145    |
| UIT                   | 5            | 12    | 12    | -                       | -     | -     | -                                  | -     | -     | -                                | -     | -     | 20     | 33    | 34     | 25     | 45     | 46     |
| OMM                   | 33           | 45    | 55    | 20                      | 26    | 31    | 29                                 | 32    | 40    | 11                               | 15    | 15    | 10     | 16    | 13     | 103    | 132    | 154    |
| OMCI                  | 45           | 85    | 73    | -                       | 3     | -     | 11                                 | 9     | 13    | 17                               | 17    | 6     | 7      | 13    | 17     | 80     | 127    | 109    |
| OMPI                  | 3            | 3     | 3     | -                       | -     | -     | 4                                  | 5     | 6     | 18                               | 20    | 23    | 4      | 5     | 6      | 29     | 33     | 38     |
| AIEA                  | 485          | 590   | 604   | -                       | -     | -     | 83                                 | 102   | 114   | 119                              | 147   | 147   | -      | -     | -      | 687    | 839    | 865    |

Source : Document E/AC.51/1980/8.

a/ Coût total des dépenses d'information engagées au titre du budget-programme de l'Organisation des Nations Unies, autres que les dépenses engagées dans les bureaux ou organismes indiqués séparément. Les chiffres comprennent les dépenses du Département de l'information, du Service de l'information de Genève, des centres d'information et des commissions régionales, ainsi que les dépenses engagées pour les grandes conférences.

b/ La ventilation par principaux types d'activité n'est pas disponible.

c/ Etant donné la date de la création du Centre, il n'y a pas de chiffres pour 1977.

d/ Bureaux ou organismes des Nations Unies dont les activités sont financées entièrement ou partiellement à l'aide de crédits inscrits au budget-programme de l'Organisation des Nations Unies.

e/ Dépenses du Service de l'information exclusivement.



Coût des activités d'information en 1978, 1979 et 1980, par type d'activité  
(en milliers de dollars des Etats-Unis)

| Organisation             | Années | Publications          |                              |                            | Matériels audio-visuels |                              |                            | Services de liaison avec la presse |                              |                            | Services d'information du public |                              |                            | Autres dépenses | Fonds extra-budgétaires | Total    |
|--------------------------|--------|-----------------------|------------------------------|----------------------------|-------------------------|------------------------------|----------------------------|------------------------------------|------------------------------|----------------------------|----------------------------------|------------------------------|----------------------------|-----------------|-------------------------|----------|
|                          |        | Dépenses de personnel | Frais de voyage du personnel | Production et distribution | Dépenses de personnel   | Frais de voyage du personnel | Production et distribution | Dépenses de personnel              | Frais de voyage du personnel | Production et distribution | Dépenses de personnel            | Frais de voyage du personnel | Production et distribution |                 |                         |          |
| ONU 1/<br>(estimations)  | 1978   | 3 716                 | 60                           | 1 329                      | 5 215                   | 108                          | 2 300                      | 2 236                              | 47                           | 986                        | 2 781                            | 39                           | 808                        | -               | 1 800                   | 21 423   |
|                          | 1979   | 3 948                 | 68                           | 1 325                      | 5 413                   | 126                          | 2 394                      | 2 350                              | 53                           | 1 028                      | 3 657                            | 51                           | 993                        | -               | 2 317                   | 23 723   |
|                          | 1980   | 5 000                 | 33                           | 825                        | 5 541                   | 138                          | 2 854                      | 2 370                              | 58                           | 1 223                      | 3 783                            | 222                          | 804                        | -               | 2 679                   | 25 430   |
| CNUCED<br>(estimations)  | 1978   | 20                    | -                            | -                          | 20                      | -                            | -                          | 93                                 | -                            | -                          | 104                              | -                            | -                          | -               | -                       | 237      |
|                          | 1979   | 22                    | -                            | -                          | 22                      | -                            | -                          | 104                                | -                            | -                          | 114                              | -                            | -                          | -               | -                       | 262      |
|                          | 1980   | -                     | -                            | -                          | -                       | -                            | -                          | -                                  | -                            | -                          | -                                | -                            | -                          | -               | -                       | -        |
| ONUDI<br>(estimations)   | 1978   | 51,8                  | -                            | 10                         | 51,8                    | 0,6                          | 15                         | 155,4                              | 11,5                         | 12                         | -                                | -                            | -                          | 4,7             | 14,1                    | 326,9    |
|                          | 1979   | 62                    | -                            | 12                         | 62                      | 2,4                          | 20                         | 170                                | 15,6                         | 14                         | 6,5                              | -                            | 99                         | 89,8            | 32                      | 585,3    |
|                          | 1980   | 75                    | -                            | 13                         | 75                      | 4                            | 55                         | 206                                | 15                           | 15                         | 129                              | -                            | 5,6                        | 5               | 40                      | 637      |
| FNUE 2/                  |        |                       |                              |                            |                         |                              |                            |                                    |                              |                            |                                  |                              |                            |                 |                         |          |
| HCR<br>(estimations)     | 1978   | 180,6                 | 3,2                          | 107,6                      | 95,7                    | 6,5                          | 50,6                       | 72,9                               | 0,3                          | 1,8                        | 24                               | 1,5                          | 18,3                       | 88              | 481,5                   | 11 335   |
|                          | 1979   | 105,1                 | 4,1                          | 175,7                      | 102,1                   | 4,1                          | 35,6                       | 127                                | 2,4                          | 4,3                        | 28,1                             | 1,3                          | 4,9                        | 61,7            | 1 049                   | 1 705    |
|                          | 1980   | 110                   | 4                            | 200                        | 100                     | 4                            | 69                         | 130                                | 10                           | 10                         | 30                               | 11                           | 10                         | 11              | 1 863                   | 2 562    |
| HABITAT<br>(estimations) | 1978   | 10                    | -                            | 5                          | -                       | -                            | -                          | -                                  | -                            | -                          | -                                | -                            | -                          | -               | -                       | 15       |
|                          | 1979   | 20                    | -                            | -                          | -                       | -                            | -                          | 4                                  | -                            | -                          | -                                | -                            | -                          | -               | 38,9                    | 62       |
|                          | 1980   | 22                    | -                            | -                          | -                       | -                            | -                          | 4                                  | -                            | 0,2                        | -                                | -                            | -                          | -               | 27                      | 53       |
| OIT<br>(estimations)     | 1978   | 12,7                  | -                            | 2,4                        | 201,4                   | -                            | 13,6                       | 333,5                              | 5,8                          | 2,4                        | 353,8                            | -                            | 78,4                       | 74,7            | 33,1                    | 1 112    |
|                          | 1979   | 13,1                  | -                            | 18,6                       | 113,4                   | -                            | 16                         | 357,5                              | 5,1                          | 19,1                       | 291                              | -                            | 126,5                      | 52,3            | -                       | 1 012    |
|                          | 1980   | 13,7                  | -                            | 18,7                       | 123                     | -                            | 32,1                       | 332,3                              | 4                            | 4,8                        | 310,3                            | -                            | 120                        | 43,8            | -                       | 1 003    |
| PAO<br>(estimations)     | 1978   | 319,2                 | 3,7                          | 343,1                      | 592,9                   | 6,3                          | 48,6                       | 491,4                              | 41,3                         | 36                         | 147,7                            | 2,8                          | -                          | 434,4           | 138,3                   | 2 605    |
|                          | 1979   | 343,7                 | 5,9                          | 583,5                      | 638,0                   | 3,1                          | 47,9                       | 528,7                              | 35,3                         | 32                         | 124,7                            | 4,4                          | -                          | 382,3           | 140,7                   | 2 870    |
|                          | 1980   | 418                   | 13,9                         | 543                        | 756                     | 15,4                         | 111,9                      | 600                                | 49,1                         | 26,3                       | 175                              | 4,1                          | -                          | 540             | 214,2                   | 3 466    |
| UNESCO<br>(estimations)  | 1978   | 3 480                 | 141                          | 2 639,7                    | -                       | -                            | 1 583                      | -                                  | -                            | 480                        | -                                | -                            | 532                        | 1 614,5         | 605                     | 11 075,2 |
|                          | 1979   | 1 050                 | 14                           | 1 356                      | 967                     | 35                           | 525                        | 713                                | 59                           | 138                        | 342                              | 33                           | 279                        | 83,8            | 856                     | 6 450    |
|                          | 1980   | 1 039                 | 10,3                         | 1 058,5                    | 952                     | 7                            | 389                        | 704                                | 87,1                         | 134,4                      | 342                              | 28,3                         | 210                        | 34,9            | 859                     | 5 855    |
| OMS<br>(estimations)     | 1978   | 160                   | 0,9                          | 434,1                      | 631                     | 5,5                          | 56,5                       | 306                                | 6,8                          | 21,2                       | 258                              | 2,5                          | 4,5                        | 593             | 71                      | 2 551    |
|                          | 1979   | 183,3                 | 3,8                          | 362,2                      | 723,1                   | 4,8                          | 124,3                      | 350,6                              | 11,1                         | 36,4                       | 295,6                            | 7                            | -                          | 790,4           | -                       | 2 892    |
|                          | 1980   | -                     | -                            | -                          | -                       | -                            | -                          | -                                  | -                            | -                          | -                                | -                            | -                          | -               | -                       | -        |
| OACI<br>(estimations)    | 1978   | 71                    | 1                            | 288                        | 17                      | 1                            | 32                         | 18                                 | 1                            | -                          | 16                               | -                            | -                          | 25              | -                       | 470      |
|                          | 1979   | 74                    | 1                            | 374                        | 17                      | 2                            | 18                         | 17                                 | 1                            | -                          | 17                               | -                            | -                          | 25              | -                       | 546      |
|                          | 1980   | 72                    | 1                            | 369                        | 18                      | 1                            | 12                         | 19                                 | 1                            | -                          | 18                               | -                            | -                          | 29              | -                       | 540      |

| Organi-<br>sation             | Années | Publications                |                                    |                                    | Matériels audio-visuels     |                                    |                                    | Services de liaison avec la presse |                                    |                                    | Services d'information du public |                                    |                                    | Autres<br>dépenses | Fonds<br>extra-<br>budgé-<br>taires | Total  |
|-------------------------------|--------|-----------------------------|------------------------------------|------------------------------------|-----------------------------|------------------------------------|------------------------------------|------------------------------------|------------------------------------|------------------------------------|----------------------------------|------------------------------------|------------------------------------|--------------------|-------------------------------------|--------|
|                               |        | Dépenses<br>de<br>personnel | Frais de<br>voyage du<br>personnel | Production<br>et distri-<br>bution | Dépenses<br>de<br>personnel | Frais de<br>voyage du<br>personnel | Production<br>et distri-<br>bution | Dépenses<br>de<br>personnel        | Frais de<br>voyage du<br>personnel | Production<br>et distri-<br>bution | Dépenses<br>de<br>personnel      | Frais de<br>voyage du<br>personnel | Production<br>et distri-<br>bution |                    |                                     |        |
| UPU<br>(esti-<br>mations)     | 1978   | 3,5                         | -                                  | 5,5                                | 7                           | -                                  | 3,3                                | 2,5                                | -                                  | 0,6                                | -                                | -                                  | -                                  | 121,5              | -                                   | 144    |
|                               | 1979   | 3                           | -                                  | 3                                  | 7,5                         | -                                  | 6,8                                | 2,5                                | -                                  | 0,8                                | -                                | -                                  | -                                  | 121,5              | -                                   | 145    |
|                               | 1980   | 3                           | -                                  | 1,5                                | 7                           | -                                  | 9,1                                | 3                                  | -                                  | 0,9                                | -                                | -                                  | -                                  | 121,5              | -                                   | 146    |
| UIP<br>(esti-<br>mations)     | 1978   | -                           | -                                  | -                                  | -                           | -                                  | -                                  | -                                  | -                                  | -                                  | 35                               | 1                                  | 9                                  | -                  | -                                   | 45     |
|                               | 1979   | -                           | -                                  | -                                  | -                           | -                                  | -                                  | -                                  | -                                  | -                                  | 41                               | 1                                  | 4                                  | -                  | -                                   | 46     |
|                               | 1980   | -                           | -                                  | -                                  | -                           | -                                  | -                                  | -                                  | -                                  | -                                  | 45                               | 1                                  | 5                                  | -                  | -                                   | 51     |
| AIEA<br>(esti-<br>mations)    | 1978   | 151                         | 270                                | 270                                | -                           | -                                  | -                                  | 87                                 | 1                                  | 11                                 | 118                              | 3                                  | 26                                 | 172                | -                                   | 836    |
|                               | 1979   | 164                         | 264                                | 264                                | -                           | -                                  | -                                  | 95                                 | 1                                  | 14                                 | 116                              | 3                                  | 28                                 | 180                | -                                   | 865    |
|                               | 1980   | 193                         | -                                  | 324                                | -                           | -                                  | -                                  | 112                                | 2                                  | 14                                 | 133                              | 3                                  | 63                                 | 185                | -                                   | 1 031  |
| OMCI<br>(esti-<br>mations)    | 1978   | 86                          | 2                                  | 36,3                               | -                           | -                                  | -                                  | -                                  | -                                  | 2,7                                | -                                | -                                  | -                                  | -                  | -                                   | 127    |
|                               | 1979   | 56                          | 1                                  | 33,7                               | -                           | -                                  | -                                  | -                                  | -                                  | -                                  | -                                | -                                  | -                                  | 6                  | -                                   | 109    |
|                               | 1980   | -                           | -                                  | -                                  | -                           | -                                  | -                                  | -                                  | -                                  | -                                  | -                                | -                                  | -                                  | -                  | -                                   | -      |
| OMM<br>(esti-<br>mations)     | 1978   | 115                         | 2                                  | 15                                 | -                           | -                                  | -                                  | -                                  | -                                  | -                                  | -                                | -                                  | -                                  | -                  | -                                   | 132    |
|                               | 1979   | 125                         | 2                                  | 27                                 | -                           | -                                  | -                                  | -                                  | -                                  | -                                  | -                                | -                                  | -                                  | -                  | -                                   | 154    |
|                               | 1980   | -                           | -                                  | -                                  | -                           | -                                  | -                                  | -                                  | -                                  | -                                  | -                                | -                                  | -                                  | -                  | -                                   | -      |
| PNUD 2/<br>(esti-<br>mations) | 1978   | 515                         | 9                                  | 371                                | 209                         | 10                                 | 152                                | 117                                | -                                  | 17                                 | 123                              | 107                                | -                                  | 496                | -                                   | 2 126  |
|                               | 1979   | 548                         | 20                                 | 351                                | 290                         | 23                                 | 84                                 | 90                                 | 22                                 | 21                                 | 154                              | 122                                | 22                                 | 493                | -                                   | 2 240  |
|                               | 1980   | 517                         | 44                                 | 272                                | 246                         | 35                                 | 136                                | 83                                 | 50                                 | 27                                 | 113                              | 95                                 | 30                                 | 565                | -                                   | 2 215  |
| UNU 3/<br>(esti-<br>mations)  | 1978   | 544,2                       | -                                  | -                                  | 136                         | -                                  | -                                  | 181,4                              | -                                  | -                                  | 45                               | -                                  | -                                  | -                  | -                                   | 907    |
|                               | 1979   | 581                         | -                                  | -                                  | 145,2                       | -                                  | -                                  | 193,6                              | -                                  | -                                  | 48,4                             | -                                  | -                                  | -                  | -                                   | 968    |
|                               | 1980   | 667,8                       | -                                  | -                                  | 166,9                       | -                                  | -                                  | 222,6                              | -                                  | -                                  | 55,6                             | -                                  | -                                  | -                  | -                                   | 1 113  |
| TOTAL<br>(esti-<br>mations)   | 1978   | 9 436                       | 222,8                              | 5 856,4                            | 7 177,8                     | 137,9                              | 4 254,0                            | 4 092,1                            | 114                                | 1 570                              | 4 005,5                          | 156                                | 1 476                              | 3 623,8            | 3 143                               | 45 268 |
|                               | 1979   | 7 298                       | 119,3                              | 4 885,3                            | 8 500,9                     | 200                                | 3 280,6                            | 5 102,8                            | 205,5                              | 1 310,9                            | 5 235                            | 222                                | 1 556                              | 2 285,5            | 4 433                               | 44 634 |
|                               | 1980   | 8 130,5                     | 106,2                              | 3 624,7                            | 7 986,9                     | 204,4                              | 3 068,1                            | 4 785,9                            | 276,2                              | 1 455,6                            | 5 133,9                          | 364,4                              | 1 247,0                            | 1 535,2            | 5 582,2                             | 44 102 |

1/ Coût total des dépenses d'information engagées au titre du budget-programme de l'Organisation des Nations Unies, autres que les dépenses engagées dans les bureaux ou organismes indiqués séparément.

2/ La ventilation des dépenses n'était pas disponible.

3/ Fonds extra-budgétaires.

SESSIONS DU CCINU DE 1976 A 1980

| Sessions du CCINU   | Principales questions débattues  | Décisions prises par les membres du CCINU à l'issue des débats  |
|---|--|---|
| <p>Troisième session<br/>7-10 septembre 1976<br/>(JUNIC/R.26,<br/>24 septembre 1976)<br/>14 questions inscrites<br/>à l'ordre du jour</p> | <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Evaluation des activités d'information du système des Nations Unies</li> <li>2. Plan d'action du CCINU pour 1977</li> <li>3. "Forum du développement"</li> <li>4. Renforcement des services d'information régionaux et locaux de différentes organisations</li> <li>5. Activités d'information concernant l'<u>apartheid</u></li> <li>6. Coopération avec le Pool des agences de presse des pays non alignés</li> <li>7. Coopération interinstitutions en ce qui concerne les activités des services de liaison avec des organisations non gouvernementales</li> <li>8. Rapports des groupes de travail spéciaux et des organisations chefs de file</li> </ol> | <ol style="list-style-type: none"> <li>1. On a généralement reconnu que les membres du CCINU devraient faire un effort spécial pour se faire part de l'expérience qu'ils ont acquise dans des domaines intéressant particulièrement le CCINU.</li> <li>2. Les participants ont estimé d'un commun accord que certaines dispositions du Plan constituaient un programme d'action acceptable mais qu'il fallait prêter une attention particulière à la définition de ce que l'on entendait par activités d'information.</li> <li>3. Les membres du CCINU se sont engagés au nom de leurs organisations à appuyer une étude en vue de mettre au point une nouvelle présentation de la revue "Forum du développement".</li> <li>4. Le CCINU a décidé qu'il fallait créer un groupe de travail spécial sur la coordination de l'information dans les bureaux extérieurs de façon à faire le point de la situation dans chaque ville.</li> <li>5. Le CCINU a décidé qu'il fallait procéder régulièrement à des échanges de renseignements sur les programmes d'information et les programmes spécialisés contenant des éléments d'information anti-<u>apartheid</u>.</li> <li>6. On a déclaré que les membres du CCINU devraient conclure des arrangements entre eux pour mieux coordonner leurs relations avec le Pool.</li> <li>7. Il y a eu un échange de vues sur les activités des services de liaison avec les ONG.</li> <li>8. Les membres du CCINU ont pris note de trois rapports : rapport du Groupe de travail spécial des questions audio-visuelles et des questions liées aux photothèques, rapport du CIES sur la distribution - JUNIC/R.19, rapport de la FAO/Action pour le développement sur l'éducation en vue du développement.</li> </ol> |

| Sessions du CCINU  | Principales questions débattues  | Décisions prises par les membres du CCINU à l'issue des débats  |
|--|--|---|
| <p>Quatrième session<br/>12-15 juillet 1977<br/>(JUNIC/R.29,<br/>22 septembre 1977)</p> <p>7 questions inscrites<br/>à l'ordre du jour</p> | <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Faits nouveaux intervenus dans le domaine de l'information</li> <li>2. Coopération avec le Pool des agences de presse des pays non alignés</li> <li>3. Rapport du Groupe de travail spécial sur les relations avec la presse internationale</li> <li>4. Activités d'information menées dans le cadre des Nations Unies au sujet de l'<u>apartheid</u></li> <li>5. Plan d'action du CCINU pour 1978</li> <li>6. Coopération interinstitutions en ce qui concerne les activités des services de liaison avec les organisations non gouvernementales</li> <li>7. Rapports des groupes de travail spéciaux et des organisations chefs de file</li> </ol> | <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Les participants ont été mis au courant des faits nouveaux intervenus dans le domaine de l'information.</li> <li>2. On a estimé que les agences de presse devraient continuer d'envoyer leurs communiqués de presse au Centre des Nations Unies à Belgrade, en signalant ceux qui présentaient un intérêt particulier pour la TANJUG. Un groupe de travail sur les relations avec la presse internationale a été créé pour étudier et proposer une technique applicable dans les relations avec la presse internationale.</li> <li>3. Le Groupe de travail a recommandé : <ol style="list-style-type: none"> <li>a) que l'on procède régulièrement à des échanges d'informations sur les activités de presse de tous les membres du CCINU en accordant une attention particulière au Pool des agences de presse des pays non alignés et aux autres activités de presse menées dans les pays en développement, et</li> <li>b) que, par l'intermédiaire du CIES et en coopération avec le Service de l'information, on publie régulièrement un bulletin d'information pour tenir les membres du CCINU informés de ces questions.</li> </ol> </li> <li>4. Les participants ont été mis au courant des dispositions prises en vue de la Conférence de Lagos.</li> <li>5. Le problème alimentaire, sur lequel circulaient très souvent beaucoup de fausses informations, était une question capitale appelant une solution de toute urgence. Elle devrait être l'un des thèmes importants d'une collaboration encore plus étroite entre les membres du CCINU. On a fait observer qu'il y aurait peut-être des difficultés à fournir des données financières, car celles-ci n'étaient pas toujours aisément comparables ou quantifiables.</li> <li>6. Possibilité de financer des projets concernant les activités des services de liaison avec les organisations non gouvernementales.</li> <li>7. Les membres du CCINU ont pris note de deux rapports (rapport du Groupe de travail spécial sur la coordination de l'information dans les bureaux extérieurs, rapport du Groupe de travail spécial des questions audio-visuelles).</li> </ol> |

| Sessions du CCINU   | Principales questions débattues   | Décisions prises par les membres du CCINU à l'issue des débats   |
|---|---|--|
| <p>Cinquième session<br/>8-10 février 1978<br/>(JUNIC/R.49,<br/>6 mars 1978)</p> <p>7 questions inscrites<br/>à l'ordre du jour</p> | <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Faits nouveaux intervenus dans le domaine de l'information</li> <li>2. Plan d'action du CCINU pour 1978</li> <li>3. Rapports des Groupes de travail</li> </ol>  | <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Bref échange de vues sur la façon dont le système des Nations Unies était perçu dans le public et sur sa crédibilité.</li> <li>2. On a reconnu qu'on ne pouvait pas trouver un thème d'action commun pour 1978. L'analyse des plans d'action des différents membres du CCINU en matière d'information a permis d'identifier certains secteurs dans lesquels il était possible d'entreprendre une action concertée.</li> <li>3. Les membres du CCINU ont pris note de trois rapports (rapport du Groupe de travail spécial sur les relations avec la presse internationale, rapport du Groupe de travail sur l'Année internationale de l'enfant, rapport du Groupe de travail spécial des questions audio-visuelles).</li> </ol>  |
| <p>Sixième session<br/>5-9 février 1979<br/>(JUNIC/R.83,<br/>19 mars 1979)</p> <p>16 questions inscrites<br/>à l'ordre du jour</p>  | <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Faits nouveaux intervenus dans le domaine de l'information</li> <li>2. Rôle du CCINU dans le cadre des nouvelles structures du CAC</li> <li>3. Plan d'action du CCINU pour 1979</li> <li>4. Conférences et manifestations particulières prévues en 1979, 1980 et 1981</li> <li>5. "Forum du développement"</li> </ol> | <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Examen de questions découlant des travaux du CPC et du CAC.</li> <li>2. Les membres du CCINU ont été informés des nouvelles structures adoptées par le CAC. Compte tenu de ces nouvelles structures, le CCINU devrait faire rapport au CAC par l'intermédiaire du CCQF.</li> <li>3. Le plan a été établi en tenant compte des indications précises que les membres du CCINU ont eux-mêmes fournies au sujet de leurs besoins en matière de coopération et de coordination.</li> <li>4. On a examiné ce que chaque organisation comptait faire pour chacune des manifestations considérées.</li> <li>5. Le Comité a recommandé officiellement au CAC qu'à l'avenir tous les membres du CCINU participent au financement de la revue "Forum du développement" en lui versant des subventions annuelles. Il a recommandé en conséquence au CAC que l'ONU contribue au financement de l'Édition régulière en inscrivant à son budget un crédit annuel substantiel à cet effet et que toutes les autres organisations et institutions membres du CCINU fassent de même dans la mesure où leur politique et leurs moyens financiers respectifs le leur permettraient.</li> </ol> |

| Sessions du CCINU   | Principales questions débattues  | Décisions prises par les membres du CCINU à l'issue des débats  |
|---|--|---|
|   | <p>6. Services de liaison avec les organisations non gouvernementales</p> <p>7. Mesures visant à améliorer l'image du système des Nations Unies dans le public</p> <p>8. Rapport du CCINU au CPC sur les dépenses consacrées aux activités d'information du système des Nations Unies</p> <p>9. Rapports des groupes de travail spéciaux et des équipes de travail</p> | <p>A ce sujet, plusieurs représentants ont déclaré qu'il était peut-être trop tard pour inscrire les demandes de crédits correspondantes au projet de budget pour 1980-1981 d'un certain nombre d'organisations.</p> <p>6. Les membres du CCINU ont été informés des faits nouveaux concernant les activités des services de liaison avec les ONG à Genève et à New York.</p> <p>7. Les rapports du CCINU au CAC ont fait l'objet d'un débat préliminaire.</p> <p>8. On a examiné un document officiel établi par le secrétariat du CCINU à l'intention du CPC. Un certain nombre de lignes directrices ont été fournies.</p> <p>9. Les membres du CCINU ont pris note du rapport du Groupe de travail spécial sur les relations avec la presse internationale, du rapport du Groupe de travail spécial des questions audio-visuelles, du rapport de l'Equipe de travail sur la Conférence mondiale de la Décennie des Nations Unies pour la femme (1980).</p>  |
| <p>Septième session<br/>5-8 février 1980<br/>(JUNIC/R.92,<br/>28 décembre 1979)</p> <p>14 questions inscrites<br/>à l'ordre du jour</p> | <p>1. Comité de l'information de l'ONU</p> <p>2. Image du système des Nations Unies dans le public</p> <p>3. Rôle de l'information dans le développement</p>   | <p>1. Les membres du CCINU ont été informés du mandat du Comité de l'information de l'ONU. Il a été reconnu que, conformément à la résolution 34/182 de l'Assemblée générale, le CCINU devrait accorder une plus grande attention aux questions relatives à l'instauration d'un nouvel ordre mondial de l'information et de la communication. Il a été décidé que tous les membres du CCINU seraient tenus au courant du programme de travail du Comité de l'information de l'ONU par le secrétariat du CCINU. De plus, en prévision des demandes que le Comité de l'information de l'ONU formulerait probablement, il a été décidé que tous les organismes membres du CCINU fourniraient au secrétariat des informations sur leurs activités en cours ou prévues dans ce domaine.</p> <p>2. On a désigné un groupe de rédaction et on l'a chargé d'élaborer un rapport destiné à être soumis au CAC en se fondant sur un document de travail présenté par l'OIT.</p> <p>3. Ce document établi par Vision Habitat portait en fait sur la communication conçue en tant qu'appui au développement ou appui à des projets. On a reconnu que la communication avait un rôle essentiel à jouer dans toutes les activités de développement et que dans chaque projet de développement on devrait prévoir un élément "communication" dès la phase initiale de planification.</p> |

| Sessions du CCINU   | Principales questions débattues   | Décisions prises par les membres du CCINU à l'issue des débats  |
|---|---|---|
|   | <p>4. Etablissement d'un régime commun pour le personnel des services de l'information du système des Nations Unies</p> <p>5. "Forum du développement"</p> <p>6. Session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies sur le développement et la coopération économique internationale</p> <p>7. Rapports des groupes de travail spéciaux</p> | <p>4. Pour l'examen de cette question, le CCINU était saisi d'un document établi par la Banque mondiale. Le débat a porté sur les moyens d'améliorer les perspectives de carrière à l'aide d'un système de mutations, de détachements, d'affectations temporaires dans les bureaux extérieurs, etc. Le problème se posait avec une acuité particulière pour les petites organisations qui disposaient d'un personnel très restreint dans le domaine de l'information. On a reconnu toutefois que les facteurs qui faisaient obstacle à la mise en place d'un régime de ce genre (répartition géographique, connaissances linguistiques requises, absence de sécurité de l'emploi, etc.) l'emportaient de loin sur les considérations en sa faveur et que, s'il fallait tenter l'expérience, il serait cependant irréaliste d'en attendre beaucoup.</p> <p>5. L'Assemblée générale des Nations Unies ayant décidé qu'en 1980 elle ouvrirait un crédit de 200 000 dollars des Etats-Unis au titre de cette publication et l'Université des Nations Unies ayant décidé d'en devenir le coéditeur, l'avenir de "Forum du développement" semblait un peu moins précaire. On continuait néanmoins de faire appel aux contributions des autres organisations.</p> <p>6. Le CCINU a décidé de faire un gros effort à cette occasion : publication d'une brochure à reliure volante/ouvrage de référence à l'intention des directeurs de revues et autres publications, des responsables gouvernementaux, etc.; organisation d'une rencontre entre journalistes juste avant la session; organisation d'au moins un séminaire pour les ONG avant la session; publication d'un opuscule de 36 pages élaboré par la Coalition internationale pour une action en faveur du développement et consacré aux problèmes à traiter au cours de la session extraordinaire et pendant la session, réunions d'information quotidiennes à l'intention des ONG.</p> <p>7. Les membres du CCINU ont pris note du rapport du Groupe de travail spécial de l'éducation en vue du développement et du rapport du Groupe de travail spécial des questions audio-visuelles.</p> |
| <p>Première session extraordinaire<br/>3-6 juillet 1979<br/>(JUNIC/R.90,<br/>24 août 1979)</p> <p>4 questions inscrites<br/>à l'ordre du jour</p> | <p>1. "Forum du développement"</p>  | <p>1. Le CCINU a reconnu que le Département de l'information devrait sans plus attendre déployer tous ses efforts pour trouver les fonds nécessaires et prendre les dispositions voulues en vue d'aider à régler les problèmes de trésorerie que la revue continuait de connaître et de garantir sa parution jusqu'à l'exercice biennal 1982-1983. Une fois ces dispositions prises, il devrait être possible de mettre au point un système viable de calcul des contributions financières devant être versées régulièrement par les organisations. Ce système ne pourrait pas entrer en vigueur avant l'exercice biennal 1982-1983.</p>  |

| Sessions du CCINU | Principales questions débattues  | Décisions prises par les membres du CCINU à l'issue des débats   |
|-------------------|--|--|
|                   | <p>2. Préparatifs en vue de la session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies sur le développement et la coopération économique internationale</p> | <p>2. S'agissant des activités précédant la session, il a été convenu de prendre d'urgence les mesures suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>a) Liste de distribution : Après avoir consulté ses bureaux extérieurs, chaque organisation devrait faire parvenir à la DIES une liste aussi restreinte que possible des personnes à qui il importait, à son avis, de communiquer des informations sur la session extraordinaire de 1980.</li><li>b) Agent de coordination : Chaque organisation devrait désigner un fonctionnaire responsable du programme d'informations pour la session extraordinaire.</li><li>c) Brochure : Chaque organisation devrait faire parvenir des fiches de données, qu'elle aurait au préalable soigneusement vérifiées, aux fins d'insertion dans une brochure d'information à feuilles mobiles (reliure volante). Ces fiches devraient porter :<ul style="list-style-type: none"><li>i) sur l'organisation elle-même;</li><li>ii) sur toutes les questions dont s'occupait cette organisation et qui seraient examinées lors de la session extraordinaire de 1980.</li></ul><p>C'est la DIES qui, en consultation avec le PNUD à New York et d'autres organisations, le cas échéant, devrait choisir le titre des différentes rubriques de la brochure et c'est elle qui devrait être chargée d'en assurer la production après la mise en forme définitive du texte. Cette brochure devrait avoir un triage restreint et une distribution exclusive.</p></li><li>d) Dossier d'information : On devrait profiter de l'effort de rédaction consacré à la préparation de la brochure pour élaborer également un dossier d'information qui ferait l'objet d'une distribution générale. La production de ce dossier devrait être confiée principalement à la DIES et au PNUD. Toutes les organisations devraient en recevoir un certain nombre d'exemplaires, ce nombre restant à déterminer.</li><li>e) Opuscule : La DIES devrait préparer un petit opuscule illustré, facile à lire, dans lequel elle expliquerait le pourquoi de la session extraordinaire à l'homme de la rue. Les organisations devraient faire parvenir à la DIES une liste des points qu'elles souhaiteraient voir éclaircis.</li></ul> |

| Sessions du CCINU  | Principales questions débattues  | Décisions prises par les membres du CCINU à l'issue des débats  |
|--|--|---|
| Deuxième session extraordinaire<br>1er-3 juillet 1980<br>(JUNIC/1980/SS.1,<br>30 mai 1980)<br><br>6 questions inscrites<br>à l'ordre du jour | <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Comité de l'information de l'ONU</li> <li>2. Préparatifs en vue de la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le développement économique</li> <li>3. Rapport sur les activités d'information en cours des organismes des Nations Unies</li> <li>4. Rapport intérimaire sur la revue "Forum du développement"</li> <li>5. Réévaluation des projets communs examinés lors de la septième session du CCINU</li> </ol> | <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Les participants ont été mis au courant des résultats de la première session du Comité de l'information (9-16 mai 1980).</li> <li>2. Les membres du CCINU ont décidé qu'avant la fin de juillet 1980 les organisations enverraient à la DIES les éléments qu'elles souhaitaient voir figurer dans les notes d'information à insérer dans le dossier de presse établi en vue de la session extraordinaire.</li> <li>3. Les membres du CCINU ont fait le point des activités menées par chaque organisation dans le domaine de l'information et des communications en vue de l'instauration d'un nouvel ordre mondial de l'information et de la communication plus juste et plus efficace.</li> <li>4. Le rapport intérimaire adopté par les membres du CCINU n'implique, de la part des organisations, aucun engagement de participer au financement interorganisations proposé par le CAC (décision 1979/19 du CAC).</li> <li>5. Chaque organisation a souligné qu'elle avait ses propres buts et objectifs et ses propres programmes et qu'elle y consacrait l'essentiel de ses activités d'information. Les membres du CCINU sont pratiquement tous convenus que la coopération multilatérale interorganisations avait un champ limité.</li> </ol> <p>A propos de cette question, les membres du CCINU se sont également penchés sur le rôle des "organisations chefs de file" dans l'action visant à promouvoir un nouvel ordre mondial de l'information et de la communication plus juste et plus efficace. Ils ont reconnu que le CCINU donnait à l'expression "organisation chef de file" un sens moins strict et moins précis que ne le faisaient d'autres organismes des Nations Unies. Ils ont décidé d'utiliser désormais l'expression "membres du CCINU responsables".</p> |



NOTE SUR LA MISE EN OEUVRE DES PLANS D'ACTION DU CCINU

1. Il y a lieu de noter que depuis 1977, c'est-à-dire depuis qu'il a décidé de commencer à s'occuper plus concrètement de mettre en place une opération de planification commune, le CCINU n'a adopté que trois plans d'action présentés sous la forme qu'il utilise actuellement. En 1977, le CCINU n'avait pas de véritable plan d'action mais il a néanmoins dressé une liste des activités qui devraient être menées à bien de manière coordonnée, et, chaque fois que possible, en commun.

2. Le thème du plan d'action du CCINU pour 1978 était le suivant : "Répondre aux besoins de l'être humain à l'occasion de l'instauration d'un nouvel ordre économique international". Ce plan comprenait les éléments suivants : a) planification ordinaire assurée par le CCINU à travers les activités de ses groupes de travail spéciaux et de ses équipes de travail; b) activités spécifiques coordonnées et/ou communes; c) activités générales présentant un intérêt pour l'ensemble du système.

3. Le thème du plan d'action du CCINU pour 1979 était le même qu'en 1978 et le plan comprenait les éléments suivants : a) planification ordinaire assurée par le CCINU, à travers les activités de ses groupes de travail spéciaux et de ses équipes de travail; b) activités spécifiques coordonnées et/ou communes; c) activités générales présentant un intérêt pour l'ensemble du système.

4. Une évaluation de l'application des plans d'action en 1978 et 1979 conduit à présenter les observations suivantes :

A. Coordination et planification ordinaires assurées par l'intermédiaire des groupes de travail spéciaux et des équipes de travail du CCINU

a) Deux des groupes de travail spéciaux du CCINU, le Groupe de travail spécial des questions audio-visuelles et le Groupe de travail spécial de l'éducation en vue du développement, se sont réunis régulièrement en 1978 et 1979 pour examiner un certain nombre de propositions à la suite desquelles des projets spécifiques ont été exécutés conjointement par des membres du CCINU. D'autres groupes de travail (comme le Groupe de travail spécial sur les relations avec la presse internationale et le Groupe de travail spécial sur la coordination de l'information dans les bureaux extérieurs) se sont réunis mais leurs délibérations n'ont pas encore abouti à l'adoption de mesures concrètes par le CCINU.

b) Par ailleurs, les équipes de travail créées par le CCINU dans le but de coordonner la préparation des programmes généraux d'information concernant des manifestations spéciales ou des conférences organisées dans le cadre du système des Nations Unies ont fonctionné régulièrement en 1978 et 1979; le contenu définitif de ces programmes d'information a ainsi pu être arrêté de manière cohérente ce qui, dans de nombreux cas, a permis l'élaboration et l'exécution en commun de quelques projets d'information spécifiques auxquels ont participé un certain nombre de membres du CCINU. Parmi ces équipes de travail, les plus actives ont été celles qui s'occupaient de l'Année internationale de l'enfant, de la Conférence mondiale de la Décennie des Nations Unies pour la femme et de l'Année internationale pour la lutte contre l'apartheid.

B. Activités spécifiques coordonnées et/ou communes

a) Activités prévues dans le plan d'action du CCINU pour 1978 :

- \* Informations concertées sur la session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au désarmement.
- \* Informations concertées sur la Conférence des Nations Unies sur la coopération technique entre pays en développement.

- \* Informations concertées sur la Conférence internationale sur les soins de santé primaires organisée par l'OMS et le FISE.
- \* Production de notes d'information et de pochettes de documentation; présentation commentée de diapositives; organisation, avant la conférence, de séminaires à l'intention des organes d'information; publication d'articles dans des revues du système des Nations Unies (toutes ces activités ont trait à la Conférence internationale sur les soins de santé primaires organisée par l'OMS et le FISE).
- \* Production de notes d'information et de pochettes de documentation; rencontre avec des journalistes à l'occasion de la quatrième session du Conseil mondial de l'alimentation.

b) Activités prévues dans le plan d'action du CCINU pour 1979 :

- \* Rencontre avec des journalistes; brochures; articles dans "Forum du développement"; comptes rendus communs publiés dans la presse (toutes ces activités sont liées à la cinquième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement).
- \* Rencontre avec des journalistes; articles dans "Forum du développement"; Service "Regard sur le monde"; exposition; comptes rendus communs publiés dans la presse (toutes ces activités ont trait à la Conférence des Nations Unies sur la science et la technique au service du développement).
- \* Projets entrepris à l'occasion de l'Année internationale de l'enfant 1/; films; gala de télévision et disque; messages télévisés; séries de diapositives; missions photos; expositions d'affiches; microfiches; programmes de radio; pochettes publicitaires; numéros spéciaux de publications des organismes des Nations Unies; chroniques; supplément à "Forum du développement"; brochures consacrées à des questions liées à l'Année internationale de l'enfant; Atlas de l'enfant; films sur "L'enfant et l'environnement"; concours mondial de photographies; panneaux muraux.
- \* Activités liées à la lutte contre l'apartheid : programmes de radio; chroniques; communiqués de presse; numéros spéciaux de revues; articles publiés dans des revues.
- \* Activités liées aux soins de santé primaires; séminaires de presse régionaux; programmes de radio spécialisés; film consacré à la recherche sur les maladies tropicales.

C. Activités générales présentant un intérêt pour l'ensemble du système

En dehors des activités spécifiques menées à bien dans un délai de 1 à 2 ans dans le cadre du plan d'action du CCINU, un certain nombre d'activités générales

---

1/ Il convient de noter qu'en ce qui concerne la planification et l'exécution de projets coordonnés et/ou communs, les activités entreprises à l'occasion de l'Année internationale de l'enfant ont été parmi les plus réussies du CCINU. Les efforts réguliers déployés tout au long de 1978 et 1979 (consultations, échange de renseignements et coordination) ont finalement débouché sur l'exécution de nombreux projets communs.

sont entreprises sous les auspices du CCINU, par l'intermédiaire de ses groupes de travail spéciaux ou sous la responsabilité de tel ou tel membre du CCINU. Ces activités sont les suivantes :

a) Questions audio-visuelles

- \* Un répertoire de films commun du système des Nations Unies a été publié en anglais et en français.
- \* Les organismes des Nations Unies s'emploient à élaborer une politique commune de fixation des prix des films.
- \* Un bulletin consacré aux questions audio-visuelles ("Playback") est publié par la Division de la radio et des moyens visuels du Département de l'information à l'intention des membres du CCINU.

b) Imprimés et publications

- \* On étudie actuellement la possibilité de publier conjointement un répertoire/guide/catalogue des activités du système des Nations Unies.
- \* L'UIT met la dernière main à un répertoire des publications du système des Nations Unies.

c) Etude des champs de diffusion et des objectifs des matériaux d'information; diffusion et listes de distribution

- \* Cette question a été étudiée en 1976 et 1977 et elle le sera à nouveau en 1980 par le Groupe de travail spécial du CCINU sur la diffusion, sous la direction du PNUD.

d) Coordination de l'information dans les bureaux extérieurs

- \* Cette question a été étudiée en 1978 par le CCINU et elle le sera à nouveau en 1980 par le Groupe de travail spécial du CCINU sur la coordination de l'information dans les bureaux extérieurs.

e) Missions de reportage, voyages organisés à l'intention de la presse et séminaires destinés aux journalistes

- \* La section de l'information du PNUD à Genève sert maintenant de centre de coordination pour les échanges de renseignements concernant les missions de reportage et les voyages organisés à l'intention de la presse par des membres du CCINU.

---

N.B. Dans la présente note, qui a trait à l'exécution des activités entreprises dans le cadre du Plan d'action du CCINU, il n'est bien entendu pas question des activités d'information menées, à titre individuel, par tel ou tel membre du CCINU dans le cadre de son propre programme d'information.



Projets communs exécutés sous les auspices du CCINU

| Organisation                      | 1977   |  |   | 1978   |   |   | 1979   |  |   |
|-----------------------------------|--|--|---|--|---|---|--|--|---|
|                                   | Projet   | Coût total du projet (en dollars des Etats-Unis) | Contributions des différentes organisations (en dollars des Etats-Unis) | Projet   | Coût total du projet (en dollars des Etats-Unis)              | Contributions des différentes organisations (en dollars des Etats-Unis) | Projet   | Coût total du projet (en dollars des Etats-Unis)                                     | Contributions des différentes organisations (en dollars des Etats-Unis)                                       |
| ONU                               | "Forum du développement"<br>Service de liaison avec les ONG<br>Activités d'éducation en vue du développement<br>Dépliant sur les conférences | 580 200<br><br>140 507<br>A déterminer<br>10 000 | Fonds d'affectation spéciale<br><br>50 349<br>-<br>4 000                | "Forum du développement"<br>Service de liaison avec les ONG<br>Activités d'éducation en vue du développement<br>Année internationale de l'enfant | 1 093 000<br>137 000<br>A déterminer<br>Activités coordonnées | Fonds d'affectation spéciale<br><br>35 000<br>-<br>-                    | "Forum du développement"<br>Service de liaison avec les ONG<br>Activités d'éducation en vue du développement<br>Année internationale de l'enfant<br>Répertoire de films commun   | 1 356 000<br>150 000<br>A déterminer<br>Activités coordonnées<br>30 719              | Fonds d'affectation spéciale<br><br>35 000<br>-<br>15 519   |
| ONUDI                             | -  | -  | Néant   | -  | -   | Néant   | -  | -  | Néant   |
| Office des Nations Unies à Genève | Enregistrement et mélange sonore de films pour le HCR  | Néant  | Utilisation d'un studio, temps de travail d'un technicien               | Films documentaires :<br>"Cour internationale de Justice"<br>"Mare Nostrum" (à l'intention du PNUE)<br>"The Search" (à l'intention de l'OMS)     | 80 947<br><br>77 411<br>10 670                                | 77 419<br><br>47 995<br>10 670  | Films documentaires<br>"La toxicologie industrielle" (à l'intention de l'OMS)<br>"La montagne verte" (à l'intention du PNUE)<br>Films sur les activités du Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe<br>Enregistrement et mélange sonore de films destinés au HCR | Chiffres non disponibles<br><br>Chiffres non disponibles<br>Chiffres non disponibles | Utilisation d'un studio<br><br>" "<br><br>Travaux de recherche et de rédaction<br><br>Utilisation d'un studio |

| Organisa-<br>tion | 1977                                     |  |   | 1978   |   |   | 1979  |   |  |
|-------------------|--|--|---|--|---|---|---|---|--|
|                   | Projet                                   | Coût total<br>du projet<br>(en dollars<br>des<br>Etats-Unis) | Contributions<br>des différentes<br>organisations<br>(en dollars des<br>Etats-Unis) | Projet   | Coût total<br>du projet<br>(en dollars<br>des<br>Etats-Unis)                  | Contributions<br>des différentes<br>organisations<br>(en dollars des<br>Etats-Unis) | Projet  | Coût total<br>du projet<br>(en dollars<br>des<br>Etats-Unis)  | Contributions<br>des différentes<br>organisations<br>(en dollars des<br>Etats-Unis)                                    |
| CNUCED            | -  | -  | -   | Néant  | -   | -   | Brochure<br>"Partenaires<br>inégaux"<br>(CNUCED/DIES)<br><br>Rencontre avec<br>des journa-<br>listes à la<br>veille de la<br>cinquième<br>session de la<br>CNUCED<br>(CNUCED/DIES)  | 14 000<br><br>98 000  | 6 000<br><br>6 000<br>Contributions<br>volontaires<br>(montant non<br>connu)   |
| HCR               | Néant                                    | -  | -   | Néant  |   |   | Répertoire<br>de films du<br>CCINU  | 30 000  | 200  |
| HABITAT           |  |  |   |  |   |   |   |   |  |
| FISE              | "Un seul monde"<br>Supplément<br>mondial | Chiffres non<br>disponibles                                  | Documentation   | "Forum du<br>développement"<br><br>"Un seul<br>monde" -<br>Supplément<br>mondial<br><br>Service de<br>liaison avec<br>les ONG à<br>New York et<br>à Genève | Chiffres non<br>disponibles<br><br>Chiffres non<br>disponibles<br><br>136 000 | 25 000<br><br>Documentation<br><br>Chiffres non<br>disponibles                      | "Forum du<br>développement"<br><br>"Un seul<br>monde" -<br>Supplément<br>mondial<br><br>Service de<br>liaison avec<br>les ONG à<br>New York et<br>à Genève<br><br>Répertoire de<br>films du<br>CCINU<br><br>Ordre du jour<br>pour "Une<br>petite planète"<br><br>Réseau africain<br>d'information | Chiffres non<br>disponibles<br><br>758 000<br><br>232 000<br><br>30 000<br><br>Chiffres non<br>disponibles<br><br>Chiffres non<br>disponibles | 25 000<br><br>Documentation<br><br>Chiffres non<br>disponibles<br><br>Contributions<br>annoncées<br><br>"<br><br>5 000 |

| Organi-<br>sation | 1977   |  |  | 1978   |  |  | 1979   |  |  |
|-------------------|--|--|--|--|--|--|--|--|--|
|                   | Projet   | Coût total<br>du projet<br>(en dollars<br>des<br>Etats-Unis) | Contribution<br>des diffé-<br>rentes orga-<br>nisations<br>(en dollars<br>des<br>Etats-Unis) | Projet   | Coût total<br>du projet<br>(en dollars<br>des<br>Etats-Unis) | Contribution<br>des diffé-<br>rentes orga-<br>nisations<br>(en dollars<br>des<br>Etats-Unis) | Projet   | Coût total<br>du projet<br>(en dollars<br>des<br>Etats-Unis) | Contribution<br>des diffé-<br>rentes orga-<br>nisations<br>(en dollars<br>des<br>Etats-Unis) |
| PNUD              | "Forum du dévelop-<br>pement"  | Chiffres<br>non dispo-<br>nibles                             | 50 000   | "Forum du dévelop-<br>pement"  | Chiffres<br>non dispo-<br>nibles                             | 55 000   | "Forum du dévelop-<br>pement"  | Chiffres<br>non dispo-<br>nibles                             | 60 000   |
|                   | Service de liaison<br>avec les ONG à<br>New York et à<br>Genève        | 65 000   | 36 000   | Service de liaison<br>avec les ONG à<br>New York et à<br>Genève        | 136 000  | 63 000   | Service de liaison<br>avec les ONG à<br>New York et à<br>Genève        | 232 000  | 73 000   |
|                   |  |  |  |  |  |  | Répertoire de<br>films du CCINU  | 30 000   | 1 500  |
|                   |  |  |  |  |  |  | Equipe d'auteurs<br>féminins   | 47 500   | 10 000   |
|                   |  |  |  |  |  | Brochure ("Crise<br>de la Décennie")   | Chiffres<br>non dispo-<br>nibles                                       | 5 000  |  |
| UNU               | Néant  | -  | -  | Néant  | -  | -  | "Forum du dévelop-<br>pement"  | Chiffres<br>non dispo-<br>nibles                             | 60 000   |
|                   |  |  |  |  |  |  | Répertoire de<br>films du CCINU  | 30 000   | 300  |
| UNRWA             | Néant  | -  | -  | Néant  | -  | -  | Répertoire de<br>films du CCINU  | 30 000   | 300  |
| PAM               | Film documentaire<br>sur la mise en<br>valeur des<br>ressources en eau | 80 000   | 35 000   | Film documentaire<br>sur le thème de<br>l'enfant                       | 65 000   | 24 166   | Film documentaire<br>sur le thème de<br>l'enfant                       | 65 000   | 24 166   |
|                   |  |  |  |  |  |  | "  | 65 000   | 24 166   |
| FAO               | Appui fonctionnel<br>au service de<br>liaison avec les<br>ONG à Genève | Non connu  | 9 000  | Appui fonctionnel<br>au service de<br>liaison avec les<br>ONG à Genève | Non connu  | 10 000   | Appui fonctionnel<br>au service de<br>liaison avec les<br>ONG à Genève | Non connu  | 10 000   |
| AIEA              | Néant  | -  | -  | Néant  | -  | -  | Néant  | -  | -  |
| OACI              | Néant  | -  | -  | "Un seul monde" -<br>Supplément mondial                                | Non connu  | 5 000  | Néant  | -  | -  |

| Organi-<br>sation | 1977                                     |  |  | 1978  |  |  | 1979  |  |  |
|-------------------|--|--|--|---|--|--|---|--|--|
|                   | Projet                                   | Coût total<br>du projet<br>(en dollars<br>des<br>Etats-Unis) | Contribution<br>des diffé-<br>rentes orga-<br>nisations<br>(en dollars<br>des<br>Etats-Unis) | Projet  | Coût total<br>du projet<br>(en dollars<br>des<br>Etats-Unis) | Contribution<br>des diffé-<br>rentes orga-<br>nisations<br>(en dollars<br>des<br>Etats-Unis) | Projet  | Coût total<br>du projet<br>(en dollars<br>des<br>Etats-Unis) | Contribution<br>des diffé-<br>rentes orga-<br>nisations<br>(en dollars<br>des<br>Etats-Unis) |
| OIT               | Année inter-<br>nationale de la<br>femme | Chiffres<br>non dispo-<br>nibles                             | 2 695<br>(affiche)<br>2 690<br>(dépliant)  | Année inter-<br>nationale pour la<br>lutte contre<br>l' <u>apartheid</u><br><br>Répertoire de<br>films du CCINU | Chiffres<br>non dispo-<br>nibles<br><br>30 000               | 8 177<br>(dépliant)<br>12 000<br>(brochure)  | Année inter-<br>nationale de<br>l'enfant<br><br>"Un seul monde" -<br>Supplément mondial                                     | Chiffres<br>non dispo-<br>nibles<br><br>758 000              | 2 905<br>(supplément)<br>700<br>(photos)<br>2 107<br>(affiche)<br>2 000                      |
| OMCI              | Néant                                    | -  | -  | Néant   | -  | -  | "Un seul monde" -<br>Supplément mondial   | 758 000  | 3 000  |
| UIT               | Néant                                    | -  | -  | Néant   | -  | -  | Répertoire de<br>films du CCINU   | 30 000   | 300  |
| UNESCO            | Néant                                    | -  | -  | Néant   | -  | -  | Répertoire de<br>films du CCINU<br>Ordre du jour pour<br>"Une petite<br>planète"<br>"Un seul monde" -<br>Supplément mondial | 30 000<br>Non connu<br>758 000                               | 1 000<br>2 000<br>20 000   |
| UPU               | Néant                                    | -  | -  | Néant   | -  | -  | Néant   | -  | -  |
| OMS               | Néant                                    | -  | -  | Néant   | -  | -  | Equipe d'auteurs<br>féminins<br>Répertoire de<br>films du CCINU<br>"Forum du dévelop-<br>pement"                            | Non connu<br>30 000<br>Chiffres<br>non dispo-<br>nibles      | 1 500<br>1 500<br>5 000  |